



# ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

## RAPPORT DE GESTION 2022



du Comité de direction  
au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois

# **PREAVIS N°02 - 2023**

## **du Comité de direction**

### **au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c et 125b) ;
- du Règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois du 15 novembre 2012 (art.72).

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2022.

## TABLE DES MATIERES

<b>1. Organisation</b>	<b>5</b>
1.1 Organigramme du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022	7
<b>2. LES AUTORITES</b>	<b>8</b>
2.1 Le Comité de direction - Législature 2021-2026	8
2.2 Le Conseil intercommunal – Législature 2021-2026	10
2.3 Séances du Conseil intercommunal	11
<b>3. Résumé des comptes 2022</b>	<b>12</b>
3.1 Résultat d'exercice	12
3.2 Analyse des charges de fonctionnement	12
3.3 Analyse des revenus	13
3.4 Participations et remboursements de collectivités publiques	13
3.5 Conclusions	14
<b>4. DIRECTION</b>	<b>16</b>
4.1 Ressources humaines	16
4.2 Personnel du service	17
4.3 Adjoint du Commandant	18
<b>5. DIVISION OPERATIONNELLE</b>	<b>19</b>
5.1 Section Police-secours	19
5.2 Section Prévention Proximité	22
5.3 Unité Radar	26
5.4 Unité Garde-parcs	27
<b>6. DIVISION SERVICES GENERAUX</b>	<b>28</b>
6.1 Signalisation Routière (SR)	28
<b>7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE</b>	<b>30</b>
7.1 Chancellerie	30
7.2 Réception	31
7.3 Police du commerce Ville de Pully	31
7.4 Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)	32
<b>8. BUREAU DES CONTROLES</b>	<b>33</b>
8.1 Amendes d'ordre	33
8.2 Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)	34
8.3 Radars (y compris Trucam) sur le territoire de l'ASEL	35
8.4 Montants encaissés	39
8.5 Actions administratives	39
<b>9. CONCLUSION</b>	<b>40</b>

# GLOSSAIRE

Abréviations principales	Explications
AO	Amende d'ordre
APOL	Association Police Lavaux
ASEL	Association Sécurité Est Lausannois
ASP	Assistant de sécurité publique
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAP	Capitaine
CC	Cours de cadres
CODIR	Comité de direction
CORE	Collaboration Renforcée
CP	Code pénal
CPP	Code de procédure pénale
EPT	Emploi plein temps
EM	Etat-major
EMCC	Etat-Major cantonal de conduite
FOCO	Formation continue
GDM	Gendarmerie
GT	Groupe de travail
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal des événements polices
LADB	Loi et règlement sur les auberges et débits de boissons
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
LProP	Loi sur la protection de la population
Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
MGP	Mission générale de police
OPV	Organisation policière vaudoise
ORCA	Organisation en cas de catastrophes
PEF	Policier En Formation
PEL	Police Est Lausannois
PCV	Police cantonale vaudoise
POLCOM	Police communales vaudoise
PS	Police-Secours
PP	Prévention-Proximité
REGIO	Projet Police Ouest Lausannois - Gendarmerie
RGPI	Règlement général de police intercommunal
SAGA	Système d'aide à l'engagement
SAT	Surveillance automatique du trafic
SINAP	Système d'information et d'archivage police
SR	Signalisation routière
SSB	Socle sécuritaire de base

## 1. Organisation

---

La Constitution vaudoise précise que les communes sont responsables du maintien de la sécurité sur leur territoire. Celle-ci peut être assurée soit par la Gendarmerie vaudoise soit par un corps d'une police communale ou intercommunale (ci-après police communale). La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 mentionne expressément que les polices du canton ont le devoir et la responsabilité de remplir leurs missions en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leurs actions tout en recherchant en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

A ce jour, l'Association dispose, pour l'ensemble du territoire des 4 communes membres, d'une organisation policière à même de :

- assurer la protection des personnes et des biens ;
- veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux ;
- prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement ;
- prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique ;
- établir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales conformément à la loi ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable ;
- enseigner la prévention routière et judiciaire dans les classes scolaires ;
- gérer les missions d'une police administrative (police du commerce et des inhumations).

Au niveau technique, le Corps de police est composé de cadres diplômés et certifiés ISP, de policiers brevetés, d'assistants de sécurité publique et d'employés civils assermentés. Le service est dirigé par un Commandant, chef de service, soutenu par un Etat-major (EM).

Le CODIR garde un contrôle sur les objectifs prioritaires qu'il souhaite poursuivre dans le cadre fixé par la législation. Il décide de la politique générale et des axes qu'il entend faire respecter par l'élaboration d'un budget d'une part, mais également en donnant des directives précises au Commandant de police. De par sa proximité et des contacts permanents avec le personnel de l'Association, il garde un aperçu sur la bonne marche du service et un contrôle sur les comptes et peut ainsi être à même de réagir rapidement en cas d'événement majeur.

## Projet CoRe

---

Le plan ORCA Covid a permis de mettre en place un dispositif de conduite unifiée comprenant la Police cantonale vaudoise et l'ensemble des polices communales du canton, l'objectif étant de garantir en permanence les missions générales de police sur l'ensemble du territoire vaudois.

Le résultat étant atteint, les polices vaudoises ont souhaité poursuivre cette collaboration au-delà du plan ORCA, lequel a été levé au printemps 2022. Un projet, sous l'appellation « CoRe » pour collaboration renforcée, a été créé sous la conduite de la Direction opérationnelle comprenant l'ensemble des commandants de police du canton (Police cantonale, Gendarmerie, Sûreté et Polcom).

Le projet CoRe vise avant tout une conduite opérationnelle centralisée dans le cadre de l'évolution de la police de demain (EVOPOL). Les mesures organisationnelles mises en œuvre dans ce projet comprend 15 points dont notamment une conduite stratégique au niveau des commandants, une conduite coordonnée entre les entités opérationnelles policières, une harmonisation des horaires de tournus, la mise en œuvre de patrouilles mixtes, une réserve opérationnelle, un engagement centralisé des patrouilles police-secours, une formation continue commune et un partage des données informatiques.

Ce type de collaboration entre la Police cantonale vaudoise et les Polices communales est primordial pour l'avenir de la sécurité dans ce canton et doit se pérenniser. Force est d'admettre que le projet doit être évolutif. Les parties prenantes à CoRe doivent s'attendre à s'adapter en permanence en tenant compte notamment des priorités de chaque entité policière (niveau politique, opérationnel et structurel).

2022 aura vu la nomination d'une nouvelle commandante à la tête de la Police cantonale vaudoise. En tant que cheffe de la Direction opérationnelle, elle pourra partager sa vision de l'évolution de la police vaudoise et donner ainsi un rythme de conduite.

Si la situation sanitaire dans le monde s'est fort heureusement améliorée, un nouveau risque s'annonce pour ces prochains mois à savoir une crise énergétique de niveau national, voire internationale. Les polices vaudoises devront tout mettre en œuvre pour s'adapter à cette nouvelle crise sans que ceci ne porte préjudice à la sécurité des citoyens. Seule une bonne collaboration entre les corps de police pourra garantir cet objectif.

## Collaboration PEL-APOL

---

La collaboration PEL-APOL s'est poursuivie en 2022. Ainsi, les différentes patrouilles PEL, APOL et mixtes ont continué d'intervenir sur l'ensemble des deux territoires afin de se prêter « main-forte » lors d'événements nécessitant rapidement des policiers. Cette collaboration entre nos deux corps de police permet également d'améliorer notre efficacité en mutualisant nos forces en cas d'absence imprévue d'un collaborateur (maladie, accident, etc.).

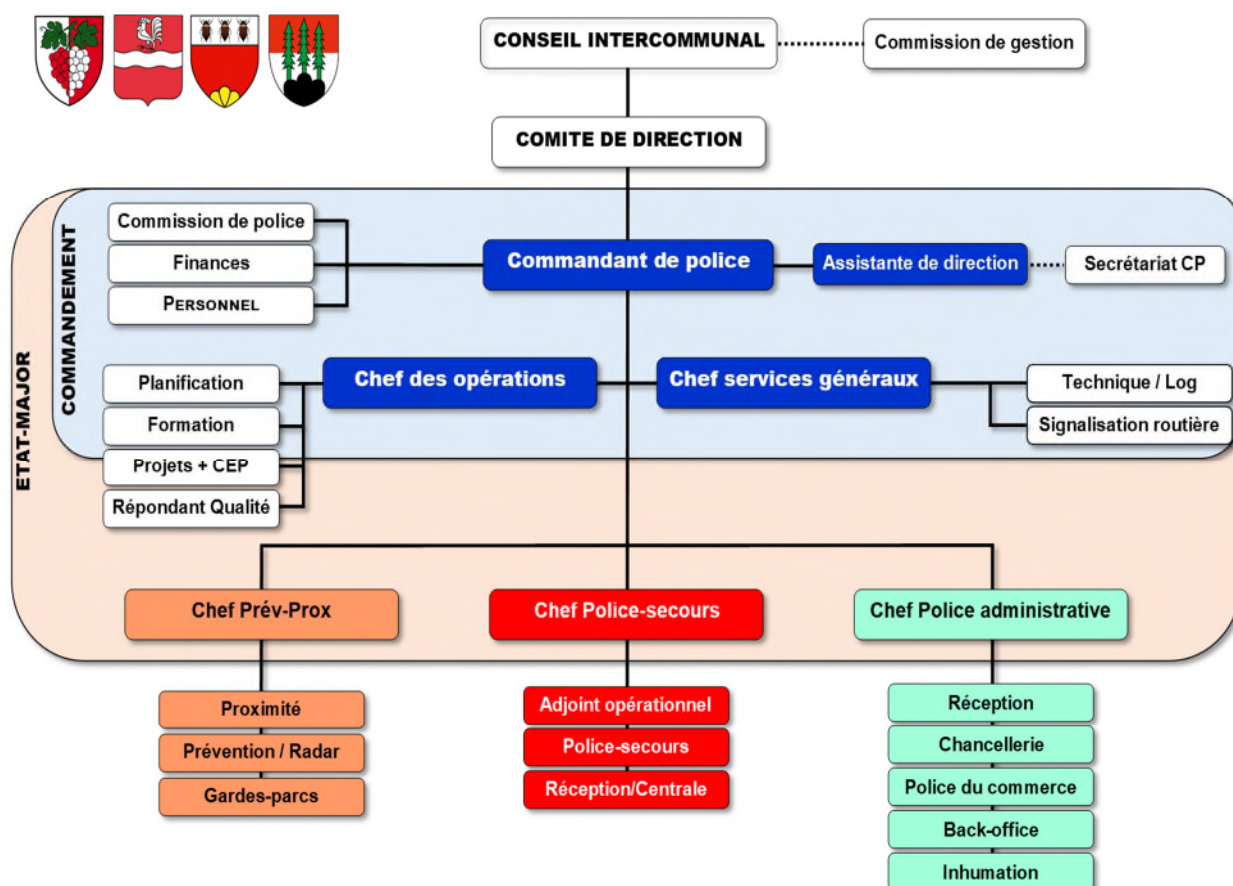
Vu l'effectif de nos organisations et la peine à recruter du personnel formé, une mutualisation pérenne des unités opérationnelles pourrait être une solution. Une réflexion à ce sujet a démarré fin 2022 sous l'impulsion des Commandants des deux corps de police. Les cadres opérationnels des deux entités se sont rencontrés à plusieurs reprises pour dresser le bilan actuel et les grandes lignes de réflexion et ceci sous la conduite d'une cheffe de projet mise à disposition du secrétariat CDPV-SOPV. Les travaux vont se poursuivre en 2023 avec comme objectif de pouvoir présenter ces prochains mois aux CODIR respectifs un projet réaliste, efficace, qui puisse répondre en finalité aux attentes des citoyens et aux exigences de la LOPV tout en conservant l'autonomie politique et organisationnelle de nos associations.

# Formation

L'OPV a permis de poursuivre la formation permanente au sein de l'ensemble des polices vaudoises, notamment dans les domaines du tir, de la sécurité personnelle et des premiers secours (BLS-AED / Usage des moyens de secours comme le défibrillateur). Cette formation partagée a permis aux collaborateurs des corps de police volontaires de suivre des entraînements communs, permettant de gagner ainsi en efficacité (planification simplifiée des moniteurs) et de bénéficier d'un enseignement identique.

Au mois d'août 2022, après avoir réussi leur examen de capacité opérationnelle (ECO) au terme de leur 1<sup>ère</sup> année académique à l'École de police de Savatan, nos deux aspirants ont rejoint une unité de Police-secours pour leur 2<sup>ème</sup> année in situ en tant que « policier en formation » (PEF). Cette année sur le terrain doit leur permettre de mettre en pratique les différentes techniques policières (interventions, constats d'accident, prise de plaintes, enquêtes, résolution de problèmes, proximité, etc.) leur permettant ainsi de se présenter aux examens du Brevet Fédéral en août 2023.

## 1.1 Organigramme du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022



## 2. LES AUTORITES

---

### 2.1 Le Comité de direction - Législature 2021-2026

---

#### 2.1.1 Message du Président

Après deux années 2020-2021 qui nous ont rappelé que la patience était la mère des vertus, nous avons également compris que la résilience était indispensable pour avancer et affronter cette année 2022, 11<sup>ème</sup> exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois, avec humilité.

Nous entamons la nouvelle année avec l'espoir de revivre « à la normale » et étions par conséquent bien loin de penser qu'une guerre en Europe, que beaucoup de contradicteurs du monde sécuritaire pensaient impossible, nous impacterait même de façon indirecte.

Du coup, au-delà des considérations de défense nationale, du ressort de la Confédération, et des conséquences économiques, c'est la question de l'approvisionnement énergétique qui a rapidement occupé les esprits des états-majors sécuritaires.

En effet, bien que la mission de la police soit de protéger et servir sa population, la coordination des moyens implique l'utilisation d'outils nécessitant une source d'énergie. Dès lors, afin de se préparer à un risque de pénurie, il a fallu imaginer et s'organiser afin de poursuivre l'action sécuritaire tenant compte de plans d'économie d'énergie.

Malgré les circonstances particulières, nous avons maintenu une présence policière proactive et efficace sur nos 4 communes afin de réaliser les missions de bases qui sont les siennes pour répondre aux attentes de la population et des autorités, comme vous pourrez le constater tout au long de ce rapport.

Après la sortie d'ORCA, la Police Est Lausannois (PEL) a été autorisée à poursuivre la collaboration avec Police Lavaux (APOL) en vue de tester une mutualisation des forces, mais sans fusion.

En effet, la volonté de collaborer va, aujourd'hui, au-delà de nos communes, puisque nous renforçons les collaborations et les synergies opérationnelles avec nos partenaires sécuritaires, mais sans perdre notre identité propre.

Réfléchir ensemble paraît simple mais élaborer conjointement une vision sécuritaire régionale, afin d'être prêt à faire face aux enjeux de demain, l'est moins. Le défi est de se préparer à l'avenir sans pour autant le prédire, raisonner différemment, oser penser transversalité.

En d'autres termes, il s'agit de penser et d'appréhender le futur de manière globale afin de trouver des solutions régionales cohérentes face aux enjeux de demain, tout en gardant ce lien de proximité avec la population, cette police urbaine de proximité, et ceci tout en maintenant un coût raisonnable et une liberté d'action pour les communes.

En résumé, l'année 2022 a été marquée par des défis sans précédent. Grâce à l'engagement, au professionnalisme du personnel de la PEL et à la collaboration étroite avec nos partenaires, nous avons pu relever ces défis avec succès.

Au nom du Comité de direction, j'adresse mes plus vifs remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de la PEL et leur témoigne ma reconnaissance, car grâce à leurs actions, le sentiment de sécurité est bien présent sur le territoire de nos quatre communes, témoin incontestable qu'il fait « bon vivre » dans notre région.



Pour conclure, je remercie particulièrement l'ensemble du Comité de direction et du Conseil intercommunal pour leur engagement en faveur de notre association au profit des populations de nos quatre communes durant cette année 2022.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport.

Jean-Marc Chevallaz

## 2.1.2 Composition du CODIR du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022



Jean-Marc CHEVALLAZ  
Président du Comité de direction

Conseiller municipal - Pully

---



Nathalie GREINER  
Vice-Présidente du Comité de direction

Syndique - Belmont-sur-Lausanne

---



Céline DILLNER-REICHEN  
Membre du Comité de direction

Conseillère municipale – Paudex

---



Gil REICHEN  
Membre du Comité de direction

Syndic - Pully

---



Jean-Claude ROCHAT  
Membre du Comité de direction

Conseiller municipal - Savigny

---



Dan-Henri WEBER  
Secrétaire du Comité de direction

Commandant Police Est Lausannois

## 2.2 Le Conseil intercommunal – Législature 2021-2026

---

### 2.2.1 Situation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

#### Membres du bureau :

<b>Fonction</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Commune politique</b>
Président :	BURRI Fritz	Savigny
Vice-présidente :	YERSIN Lena	Pully
Scrutateurs :	CHASSOT David LUDE Nathalie	Savigny Pully
Secrétaire :	RICHARD Anne-Françoise	-

#### Membres du Conseil intercommunal :

<b>Nom et prénom</b>	<b>Commune politique</b>
AESCHLIMANN Christian	Savigny
BARTOLACELLI Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
BÉRARD Didier *	Belmont-sur-Lausanne
CUCHE Gérald	Pully
CUÉNOUD GONZALEZ Odile *	Pully
DE LANDERSET Xavier	Paudex
GANOUR-GUMY Stéphanie	Belmont-sur-Lausanne
HALDY Philippe	Pully
LEBEL Marc *	Pully
MASMEJAN Lydia	Pully
MICHELET Philippe	Belmont-sur-Lausanne
SCHÄPPI Daphnée	Savigny
SCHRANZ Anne	Pully
SPRING Jean-François	Paudex
WITSCHI Laurent *	Paudex

\* Ces quatre membres ont donné leur démission du Conseil intercommunal respectivement le 9 décembre 2022, 8 octobre 2022, 10 octobre 2022 et 24 août 2022.

#### Membres de la Commission de gestion :

<b>Nom et prénom</b>	<b>Commune politique</b>
BÉRARD Didier	Belmont-sur-Lausanne
SCHÄPPI Daphnée	Savigny
SCHRANZ Anne	Pully
WITSCHI Laurent *	Paudex

\* Remplacé par M. Jean-François Spring dès le 17.11.2022.

## **2.3 Séances du Conseil intercommunal**

---

### **Séance du 21 juin 2022 – Grande salle de Belmont-sur-Lausanne**

#### **PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION :**

- Préavis 1/2022 – Comptes de l'année 2021
- Préavis 2/2022 – Rapport de gestion 2021

#### **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 1/2022 – Comptes de l'année 2021, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 2/2022 – Rapport de gestion 2021, adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Séance du 17 novembre 2022 – Annexe de la salle communale de Paudex**

#### **PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION :**

- Préavis 3/2022 – Budget 2023
- Préavis 4/2022 – Crédit complémentaire pour le remplacement d'un véhicule de police

#### **RAPPORT DES COMMISSIONS :**

- Rapport de la Commission de gestion sur le préavis 3/2022 – Budget 2023 – adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis 4/2022 – Crédit complémentaire pour le remplacement d'un véhicule de police – adopté à l'unanimité des membres présents.

### 3. Résumé des comptes 2022

---

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes « police », du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les 4 communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

#### 3.1 Résultat d'exercice

---

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2022 peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes.

#### 3.2 Analyse des charges de fonctionnement

---

Globalement, les charges de fonctionnement ont été, en 2022, moins élevées de 3.6% par rapport au budget 2022 et légèrement supérieures de 0.3% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2021.

##### 3.2.1 Charges relatives aux autorités et personnel

Les charges concernant les autorités et le personnel sont en baisse de 5.0% par rapport au montant prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2022 et de 2.5% par rapport à celles constatées dans le bouclage des comptes 2021. Ainsi, l'effectif du personnel œuvrant pour l'Association est de 61.8 ETP.

La diminution constatée par rapport au budget 2022 et aux comptes de l'année 2021 provient pour l'essentiel de départs de collaborateurs qui n'ont pas été remplacés tout de suite, à cause notamment de la difficulté de trouver rapidement du personnel de police.

##### 3.2.2 Charges relatives aux biens, services et marchandises

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont moins élevées de 6.0% par rapport à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2022 et supérieures de 14.2% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2021.

Les non dépenses d'un peu plus de CHF 130'000.00 par rapport au budget 2022 s'expliquent de la manière suivante :

##### Explications

Diminution renouvellement des signaux routiers	60'000.00 CHF
Diminution des dépenses campagnes affichage prévention	8'000.00 CHF
Diminution de l'entretien des véhicules à moteur	8'000.00 CHF
Frais informatiques moins importants que prévu	41'000.00 CHF
Diminution tarifs requêtes auprès OFROU	12'000.00 CHF
Diverses diminutions	1'000.00 CHF
<b>Total des non dépenses</b>	<b>130'000.00 CHF</b>

### **3.2.3 Charges relatives aux intérêts passifs**

Le montant de CHF 523.40 figurant dans les intérêts passifs concerne les intérêts moratoires dus sur le décompte final de l'année 2021 de la Caisse AVS.

### **3.2.4 Charges relatives aux amortissements**

La somme de CHF 88'020.66 comptabilisée dans les comptes de l'année 2022 concerne principalement l'assainissement des factures débiteurs faisant l'objet d'actes de défaut de biens.

### **3.2.5 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux**

La progression de ce type de charges constatée dans les comptes de l'année 2022 concerne l'ajustement de la réserve sur débiteurs douteux.

## **3.3 Analyse des revenus**

---

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2022, moins élevés de 3.6% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2022 et légèrement supérieurs de 0.3% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2021.

### **3.3.1 Patentes et concessions**

La somme de CHF 200.00 comptabilisée dans les comptes de l'année 2022 concerne l'octroi d'autorisations pour des appareils automatiques de distribution.

### **3.3.2 Taxes, émoluments et produits des ventes**

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont supérieurs de 50.5% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2022 et de 1.5% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2021.

Cet écart s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé.

### **3.3.3 Part à des recettes cantonales sans affectation**

La somme de CHF 5'888.15 comptabilisée dans les comptes de l'année 2022 concerne la redistribution de la taxe Co2. Cette somme est calculée sur la base de la masse salariale soumise aux cotisations AVS.

## **3.4 Participations et remboursements de collectivités publiques**

---

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 17.3% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2022 et de 0.3% par rapport aux comptes de l'année 2021.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Par conséquent nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu moins de CHF 1'570'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2022 et d'environ CHF 22'300.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2021.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

<b>Communes</b>	<b>Comptes 2022</b>	<b>Budget 2022</b>	<b>Ecart (en CHF)</b>	<b>Ecart (en %)</b>	<b>Coût par habitant</b>
Belmont-sur-Lsne	491'439.94	568'300.00	<b>-76'860.06</b>	<b>-13.50%</b>	128.05
Paudex	221'640.89	272'500.00	<b>-50'859.11</b>	<b>-18.70%</b>	143.10
Pully	6'348'172.90	7'725'200.00	<b>-1'377'027.10</b>	<b>-17.80%</b>	333.87
Savigny	421'530.95	484'700.00	<b>-63'169.05</b>	<b>-13.00%</b>	123.22
<b>Total</b>	<b>7'482'784.68</b>	<b>9'050'700.00</b>	<b>-1'567'915.32</b>	<b>-17.30%</b>	<b>268.95</b>

Par rapport à l'année 2021, la participation des communes partenaires se présente de la manière suivante :

<b>Communes</b>	<b>Comptes 2022</b>	<b>Comptes 2021</b>	<b>Ecart (en CHF)</b>	<b>Ecart (en %)</b>
Belmont-sur-Lsne	491'439.94	490'236.25	<b>1'203.69</b>	<b>0.20%</b>
Paudex	221'640.89	222'761.70	<b>-1'120.81</b>	<b>-0.50%</b>
Pully	6'348'172.90	6'373'915.68	<b>-25'742.78</b>	<b>-0.40%</b>
Savigny	421'530.95	418'152.20	<b>3'378.75</b>	<b>0.80%</b>
<b>Total</b>	<b>7'482'784.68</b>	<b>7'505'065.83</b>	<b>-22'281.15</b>	<b>-0.30%</b>

### 3.5 Conclusions

Le onzième exercice de l'association « Sécurité Est Lausannois » se révèle positif. Le Comité de direction a tenu le budget présenté sans difficulté. Le coût net à charge des communes partenaires a sensiblement diminué par rapport au budget 2022 et est par conséquent resté à peu près au même niveau que celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2021. Ceci confirme que l'Association « Sécurité Est Lausannois » a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du Comité de direction.

Par conséquent, nous gérerons les ressources mises à notre disposition par le Conseil intercommunal et par les communes de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscient que l'Association « Sécurité Est Lausannois » devra s'adapter aux évolutions à venir.

## Comptes 2022 par nature

	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021	Ecart	
<b>3</b>	<b>CHARGES</b>	<b>10'929'090.64</b>	<b>11'336'300.00</b>	<b>10'896'999.83</b>	<b>-407'209.36</b>
<b>30</b>	<b>AUTORITES ET PERSONNEL</b>	<b>8'661'853.42</b>	<b>9'118'850.00</b>	<b>8'885'427.90</b>	<b>-456'996.58</b>
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	14'556.25	18'500.00	16'112.50	-3'943.75
301	PERSONNEL ADMINISTRATIF ET	6'681'300.05	6'953'000.00	6'845'147.20	-271'699.95
303	ASSURANCES SOCIALES	618'125.45	661'350.00	627'309.55	-43'224.55
304	CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	999'676.20	1'110'500.00	1'075'187.75	-110'823.80
305	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	160'843.50	171'600.00	160'820.30	-10'756.50
306	INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	24'155.10	27'800.00	13'151.95	-3'644.90
309	AUTRES CHARGES AUTORITES & PERSONNEL	163'196.87	176'100.00	147'698.65	-12'903.13
<b>31</b>	<b>BIENS, SERVICES, MARCHANDISES</b>	<b>2'035'592.91</b>	<b>2'165'950.00</b>	<b>1'782'825.31</b>	<b>-130'357.09</b>
310	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	30'914.32	38'300.00	33'527.25	-7'385.68
311	ACHAT DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES	434'675.62	416'690.00	152'652.08	17'985.62
312	ACHAT D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	77'477.40	88'000.00	78'898.50	-10'522.60
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	56'609.20	62'600.00	60'254.50	-5'990.80
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET	103'875.81	166'900.00	118'755.81	-63'024.19
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET	98'784.69	113'850.00	94'556.25	-15'065.31
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	253'660.00	253'660.00	253'660.00	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES	971'586.07	1'015'815.00	982'777.92	-44'228.93
319	IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS	8'009.80	10'135.00	7'743.00	-2'125.20
<b>32</b>	<b>INTERETS PASSIFS</b>	<b>523.40</b>		<b>746.90</b>	<b>523.40</b>
329	AUTRES INTERETS	523.40		746.90	523.40
<b>33</b>	<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>88'020.66</b>		<b>73'692.17</b>	<b>88'020.66</b>
331	AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU	88'020.66		73'692.17	88'020.66
<b>35</b>	<b>REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS</b>	<b>406.80</b>	<b>1'000.00</b>	<b>107.55</b>	<b>-593.20</b>
352	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	406.80	1'000.00	107.55	-593.20
<b>36</b>	<b>AIDES ET SUBVENTIONS</b>	<b>93.45</b>	<b>500.00</b>		<b>-406.55</b>
366	AIDES INDIVIDUELLES	93.45	500.00		-406.55
<b>38</b>	<b>ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET</b>	<b>142'600.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>154'200.00</b>	<b>92'600.00</b>
380	ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE	142'600.00	50'000.00	154'200.00	92'600.00
<b>4</b>	<b>REVENUS</b>	<b>-10'929'090.64</b>	<b>-11'336'300.00</b>	<b>-10'896'999.83</b>	<b>407'209.36</b>
<b>41</b>	<b>PATENTES, CONCESSIONS</b>	<b>-200.00</b>		<b>-1'150.00</b>	<b>-200.00</b>
410	PATENTES	-200.00		-1'150.00	-200.00
<b>42</b>	<b>REVENUS DU PATRIMOINE</b>	<b>-4'310.00</b>	<b>-3'000.00</b>	<b>-3'820.00</b>	<b>-1'310.00</b>
427	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE	-4'310.00	-3'000.00	-3'820.00	-1'310.00
<b>43</b>	<b>TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES</b>	<b>-3'435'907.81</b>	<b>-2'282'600.00</b>	<b>-3'384'945.45</b>	<b>-1'153'307.81</b>
431	EMOLUMENTS	-24'748.65	-17'600.00	-7'690.00	-7'148.65
433	ECOLAGE	-100.00		-5'227.55	-100.00
435	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	-75'192.60	-87'400.00	-74'131.05	12'207.40
436	REMBOURSEMENTS DE TIERS	-322'052.20	-177'600.00	-456'030.35	-144'452.20
437	AMENDES	-3'013'814.36	-2'000'000.00	-2'841'866.50	-1'013'814.36
<b>44</b>	<b>PART A DES RECETTES CANTONALES</b>	<b>-5'888.15</b>		<b>-2'018.55</b>	<b>-5'888.15</b>
441	PART AUX IMPOTS S/GAINS IMMOBILIERS	-5'888.15		-2'018.55	-5'888.15
<b>45</b>	<b>PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS</b>	<b>-7'482'784.68</b>	<b>-9'050'700.00</b>	<b>-7'505'065.83</b>	<b>1'567'915.32</b>
452	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	-7'482'784.68	-9'050'700.00	-7'505'065.83	1'567'915.32

## 4. DIRECTION

---



### Lt-colonel Dan-Henri WEBER

Commandant Police Est Lausannois

Chef de service

Secrétaire du Comité de direction

Il dirige le Service avec l'appui de son Etat-major et de son secrétariat de direction. Il est directement responsable de la conduite, de la gestion du personnel ainsi que de la gestion financière du service. Outre sa fonction de secrétaire du CODIR et de Président de la Commission de police, il est membre et/ou participe :

- comme Président de la société des officiers des polices communales vaudoises (SOPV) ;
- au Bureau des commandants des polices communales vaudoises (CCPV) ;
- à la Direction opérationnelle de l'Organisation policière vaudoise (OPV) ;
- à la Conférence des Directeurs des polices vaudoises (CDPV) ;
- aux GT canton-communes – Réorganisation policière sur le plan vaudois ;
- aux séances du Comité de pilotage du projet REGIO ;
- aux séances du Comité de pilotage du projet Odysée ;
- à la Commission Prévention/Communication des polices vaudoises ;
- aux séances de coordination judiciaire de l'OPV ;
- à la Société des Chefs des polices des villes de Suisse (SCPVS) ;
- à la Fédération suisse des fonctionnaires de police, section Lavaux ;
- à la Conférence des Chefs de service de la Ville de Pully ;
- à la commission Sécurité de la Ville de Pully ;
- à la commission Mobilité Ville de Pully – ASEL ;
- aux Manifestations officielles publiques.

### 4.1 Ressources humaines

---

L'Association a mandaté le Service des ressources humaines de la Ville de Pully pour le suivi des dossiers du personnel, notamment dans le domaine du recrutement, des contrats, des salaires et de la correspondance y relative.

Ce service a accompagné avec professionnalisme les collaborateurs dans leurs différentes problématiques, que ce soit au niveau des assurances, de la Caisse de pensions ou des démarches administratives inhérentes à leurs situations propres.

Diverses activités organisées pour le personnel communal de la Ville de Pully sont également proposées au personnel de l'ASEL. Plusieurs collaborateurs ont ainsi pu bénéficier des formations proposées par la Ville comme la gestion des conflits, comment évaluer son personnel, comment préparer sa retraite, etc.

En matière de prévention santé, les collaborateurs ont pu bénéficier de la campagne de vaccination contre la grippe et la borréliose/maladie de Lyme, ainsi que des « massages assis ».

La Ville de Pully étant habilitée à former des apprentis de commerce, c'est dans le cadre de leur tournus sur 3 ans que l'ASEL accueille, pour une durée de 12 mois, un-e jeune apprenti-e pour lui permettre de découvrir le monde de la police.



## 4.2 Personnel du service

---

### 4.2.1 Départs

- Le 30 avril 2022, le sergent-major Olivier Robert
- Le 30 avril 2022, Mme Carmela Bottiglione
- Le 31 mai 2022, l'appointé Charles Divenot
- Le 30 juin 2022, le caporal Fabrizio Scarpellino
- Le 30 juin 2022, l'assistant de police Laurent Bovard (retraite)
- Le 31 juillet 2022, l'appointée Christèle Rey
- Le 30 novembre 2022, Mme Samanta Ethenoz

### 4.2.2 Aspirants nouvellement engagés / 1<sup>ère</sup> année académique (EA 01-2022)

En septembre 2022

- Aspirante Vanessa Mauris
- Aspirant Maxime Furiga

### 4.2.3 Policiers En Formation / PEF / 2<sup>ème</sup> année pratique (EA 02-2021)

En septembre 2022

- PEF Lirije Trena
- PEF Julien Coquoz

### 4.2.4 Engagement de collaborateurs en cours d'année

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'appointé Jenna Velo
- Le 1<sup>er</sup> mai 2022, le sergent Steve Clerc
- Le 1<sup>er</sup> mai 2022, Mme Samanta Ethenoz
- Le 1<sup>er</sup> juin 2022, Mme Tanja Petrovic
- Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, l'assistant de police Henri Litzistorf
- Le 1<sup>er</sup> septembre 2022, le premier-lieutenant Sébastien Richon
- Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, l'appointé Yannick Richard

### 4.2.5 Promotions

Approuvées par le Comité de direction au 1<sup>er</sup> janvier 2022

- L'ASP Jean-Dominique Maye à la distinction d'appointé ASP
- L'agent Manuel Ribaux à la distinction d'appointé
- L'appointée Gaëlle Flueller à la distinction de caporale
- Le caporal Costin Jianu au grade de sergent-chef
- Le sergent-chef Ludovic Fragnière au grade de sergent-major

Approuvées par le Comité de direction au 1<sup>er</sup> juillet 2022

- L'appointé Ivan Petrovic au grade de sergent-chef
- L'appointé Tiago Teles au grade de sergent-chef
- Le sergent-chef Costin Jianu au grade de sergent-major
- Le sergent-chef David Mamezak au grade de sergent-major
- Le sergent-major Cédric Gabriel au grade d'adjudant
- Le sergent-major Christophe Girardin au grade d'adjudant
- Le sergent-major Hervé Rouge au grade d'adjudant

#### 4.2.6 Effectif du Service de police

L'effectif du Service de police au **31 décembre 2022** se présente comme suit :

- 1 commandant, chef de service
- 3 officiers
- 2 adjudants chefs
- 5 adjudants
- 8 sergents-majors
- 12 sergents
- 1 caporal
- 10 appointés
- 5 agents
- 7 assistants Sécurité Publique (ASP)
- 9 employés civils
- + 4 aspirants/PEF hors effectif

Soit 62 collaborateurs actifs, représentant 59,2 EPT (61,8 EPT prévus au budget 2022).

#### 4.2.7 Formation continue

Quelque 2'140 heures ont été consacrées à l'instruction et la formation continue notamment dans les domaines suivants :

- Tir au pistolet ;
- Sécurité personnelle ;
- Conduite moto (motards Police-secours) ;
- BLS-AED (premiers-secours) ;
- Cours de conduite ISP ;
- Cours Police Proximité ;
- Sécurité au travail ;
- Cours NAC.

### 4.3 Adjoint du Commandant

---



#### **Capitaine Jean-Claude MANGILI**

---

Chef des opérations

Remplaçant du Commandant

Membre de l'Etat-Major

Outre sa fonction d'adjoint du Commandant et de Vice-Président de la Commission de police, il a participé notamment aux :

- GT canton-communes – Collège Qualité Accréditation Déontologie
- GT canton-communes – Collège Ressources Humaines
- GT canton-communes – Conférence FOCO
- GT canton-communes – Collège Police-secours CoRe
- GT canton-communes – INOPIA

## 5. DIVISION OPERATIONNELLE

### 5.1 Section Police-secours



#### Adjudant-chef Christophe Aeby

Chef Police-secours

Membre de l'Etat-Major

#### 5.1.1 Centrale téléphonique – Réception PS

La centrale téléphonique de Police-secours réceptionne annuellement plusieurs dizaines de milliers d'appels téléphoniques. Ceux-ci proviennent notamment de la Centrale d'engagement de la Police cantonale pour les interventions urgentes ayant lieu sur notre territoire opérationnel, respectivement directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions ou questions diverses.

Après un accès limité en 2021 en raison de la COVID-19, une augmentation sensible de venues à notre bâtiment est à relever. En effet, près de 2'000 personnes supplémentaires, en l'occurrence près de 9'500, se sont présentées à notre guichet de Police-secours pour y obtenir des renseignements, y déposer plainte ou pour simplement obtenir une écoute attentive à toutes sortes de problématiques.

#### 5.1.2 Unités d'intervention Police-secours

Hormis les missions générales de police qui correspondent aux interventions dites urgentes « 117 », les unités d'intervention de Police-secours ont également pour tâches de prévenir toute infraction et incivilité en accentuant une présence visible et dissuasive sur le terrain à pied, à vélo ou en véhicules motorisés.

#### 5.1.3 Activité générale des unités Police-secours et Police de proximité

##### 5.1.3.1 Interventions

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Autre POLCOM/GDM	Chiffres 2022	Chiffres 2021	Variation 2021 / 2022
Troubles et nuisances	262	15	20	42	0	339	428	-20.79%
Assist. div. et à caractère social	1'489	115	190	216	0	2'010	2'013	-0.15%
Alarmes diverses	28	5	1	8	0	42	45	-6.67%
Recherche personnes	28	1	0	0	0	29	38	-23.68%
Appuis autres POLCOM/GDM	0	0	0	0	100	100	61	63.93%
<b>Total</b>	<b>1'807</b>	<b>136</b>	<b>211</b>	<b>266</b>	<b>100</b>	<b>2'520</b>	<b>2'585</b>	<b>-2.51%</b>

	2022	2021
<b>Personnes contrôlées ou recherchées</b>	1'526	1'599
<b>Personnes interpellées</b> (flagrant délit ou recherchée par une instance)	149	159

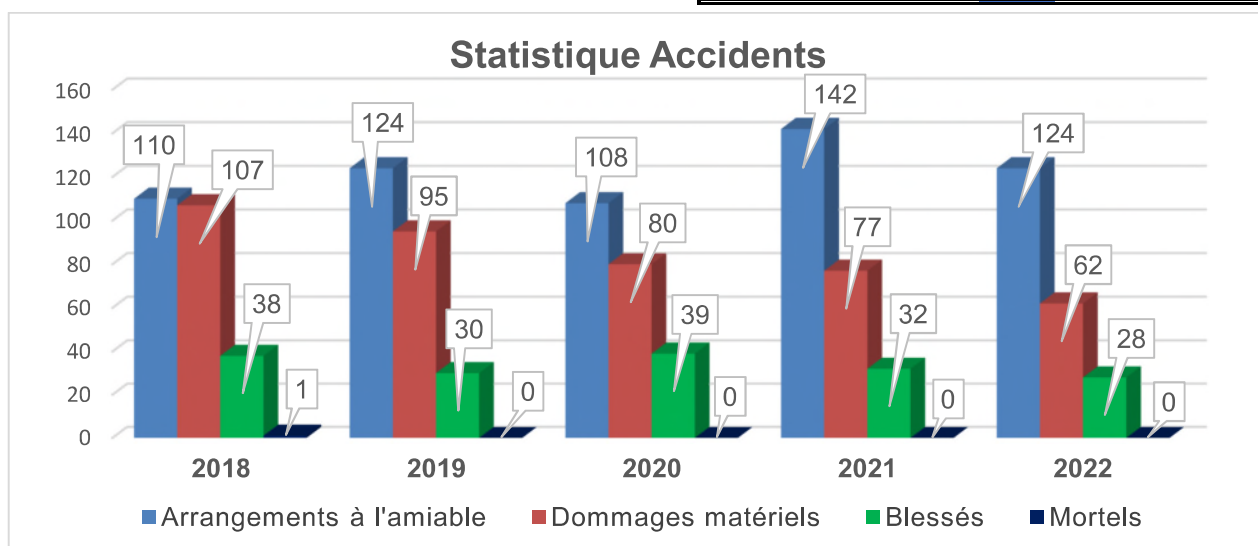
### 5.1.3.2 Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

Quantité de stupéfiants saisie (Infractions constatées par Police Est Lausannois)	2022	2021
Haschisch – Marijuana – Cannabis	240 gr	274
LSD	-	11.35 gr
Cocaïne	4.8 gr	-
Ecstasy	1 pièce	-
MDMA	3.1 gr	-
Crack	1.7 gr	-

### 5.1.3.3 Accidents de la circulation routière



		Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2022	Chiffres 2021	Variation 2021 / 2022
<b>Dégâts matériels (total)</b>		46	2	3	11	62	109	-43.12 %
<b>Dommages matériels</b>	- Dégâts matériels simples	20	0	1	4	25	26	-3.85 %
	- avec fuite	21	1	2	5	29	39	-25.64 %
	- avec ivresse/surmenage /médicaments	4	1	0	2	7	11	-36.36 %
	- avec consommation stupéfiants	1	0	0	0	1	1	0.00 %
<b>Blessés</b>	- avec blessé(s)	16	1	0	6	23	26	-11.54 %
	- avec blessé(s) et fuite	0	0	0	0	0	2	-100.00 %
	- avec blessé(s) ivresse/surmenage/médicaments	3	0	0	2	5	4	25.00 %
<b>Mortel</b>	- mortel	0	0	0	0	0	0	0.00 %
<b>Accident sans constat</b>		78	9	10	27	124	142	-12.68 %
<b>Total</b>		143	12	13	46	214	251	-14.74 %



#### 5.1.4 Ivresses au volant/guidon

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2022	Chiffres 2021	Variation 2021 / 2022
Ivresse non qualifiée (0,5 ‰)	35	7	4	3	49	20	145.00%
Ivresse qualifiée (dès 0,8 ‰)	33	2	2	3	40	45	-11.11%
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>89</b>	<b>65</b>	<b>36.92%</b>

#### 5.1.5 Véhicules / plaques trouvés ou volés

	2022	2021
Voitures	4	1
Cycles/cyclomoteurs	55	18
Motocycles	2	2
Plaques	31	24
	<b>92</b>	<b>45</b>

#### 5.1.6 Plaintes enregistrées

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Autre POLCOM/GDM	Chiffres 2022	Chiffres 2021	Variation 2021 / 2022
Vol simple	60	3	5	2	75	145	133	9.02%
Vol à la tire	9	0	0	0	30	39	24	
Vol à l'astuce	1	0	1	1	1	4	7	
Vol avec effraction véhicules	3	0	0	0	6	9	25	
Vol d'usage	29	1	0	2	14	46	14	
Dommages à la propriété	62	4	12	5	10	93	114	-18.42%
Voies de fait - Lésions corporelles	17	1	2	0	10	30	14	
Injures/calomnie/diffamation	7	0	0	0	2	9	12	
Constats de cambriolage	40	3	13	2	3	61	86	-29.07%
Constats violences domestiques	16	3	1	0	3	23	15	
Autres plaintes	48	4	3	17	113	185	202	-8.42%
<b>Total</b>	<b>292</b>	<b>19</b>	<b>37</b>	<b>29</b>	<b>267</b>	<b>644</b>	<b>646</b>	<b>-0.31%</b>

## 5.2 Section Prévention Proximité

---



**Adjudant Pierre-Alain MORIER**

---

Chef de section PP

La Police de proximité est un concept qui regroupe l'ensemble des moyens de police déployés sur un territoire défini et affecté prioritairement au renforcement de la sécurité de proximité. Elle doit contribuer à améliorer le cadre de vie à l'échelle des quartiers en luttant contre la délinquance et en réduisant le sentiment d'insécurité. La Police de proximité doit privilégier en permanence un renforcement des liens de qualité entre la population et sa police en favorisant une meilleure connaissance de ses activités. Pour cela, elle doit aller au-devant des citoyens et communiquer.

Une Police de proximité ne doit pas simplement répondre aux appels d'urgence et traiter les infractions au coup par coup. Elle doit être capable d'analyser les problèmes récurrents et d'apporter, seule ou en collaboration avec les partenaires, des solutions durables aux problèmes. Au contraire d'une approche réactive, elle privilégiera une approche préventive.

La Police de proximité va chercher à connaître les priorités et les attentes de la population, par quartier, pour orienter ses actions. Le travail en partenariat avec d'autres instances (sécuritaires, sociales, scolaires) doit lui permettre de répondre aux besoins spécifiques de chaque groupe « cible » (jeunes, 3ème âge, associations, entreprises, etc.).

Consciente qu'un problème ne sera pas perçu de la même manière par l'ensemble des citoyens, la Police de proximité doit être à même de s'adapter en permanence aux situations locales.

Pour pouvoir agir de la sorte, la Police doit connaître ses Autorités et sa population. Elle doit être capable de communiquer et d'agir par la persuasion plutôt que par la force.

Par leur présence sur le terrain et la connaissance des lieux, ces policiers expérimentés apportent un sentiment de sécurité auprès de la population et se tiennent à disposition pour proposer des solutions permanentes à des problèmes récurrents qui pourraient leur être soumis par les autorités, citoyens, commerçants ou associations, ceci en application du concept de la Police de proximité.

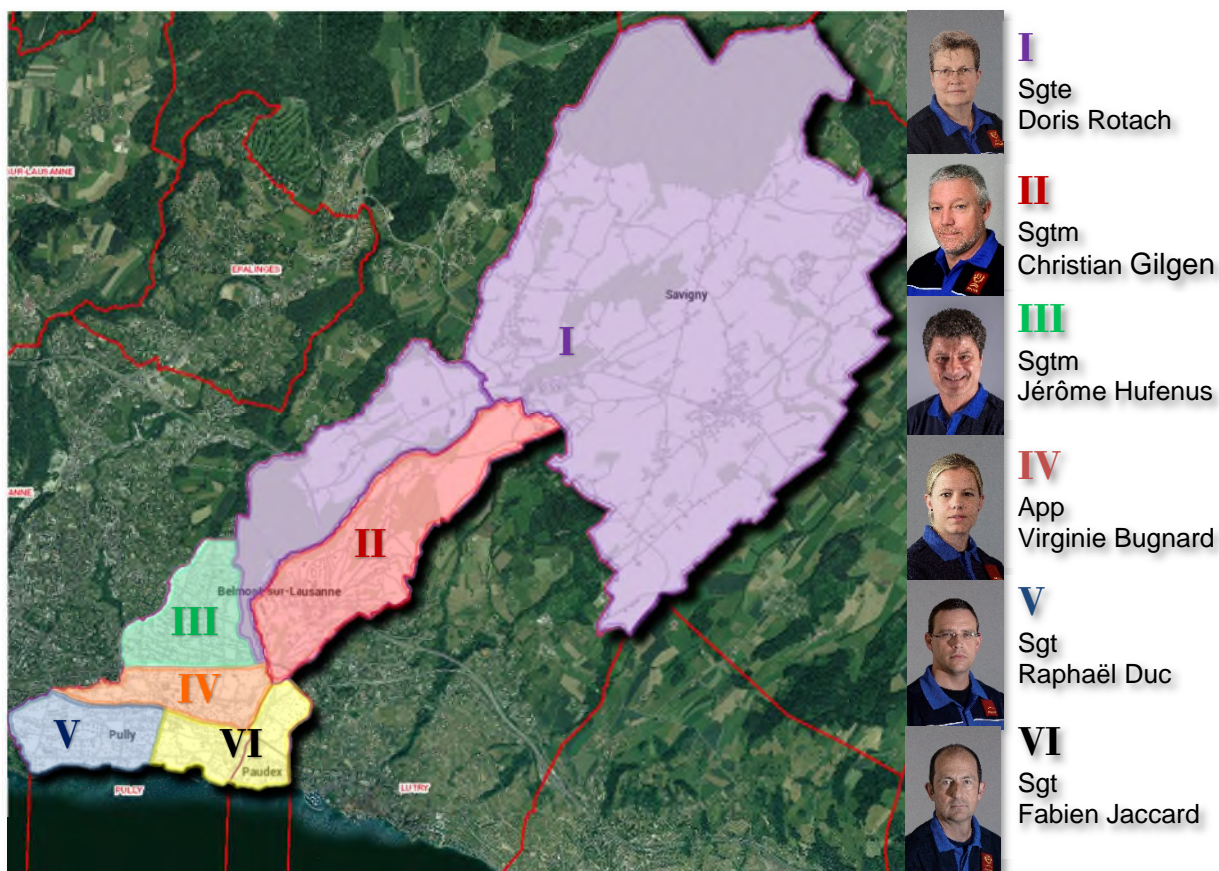


Depuis sa création en 2014, la section Prévention Proximité, qui compte 9 collaborateurs, ne cesse d'accroître et de diversifier son activité. Afin de répondre aux attentes, ses missions sont notamment de :

- Marquer en permanence une visibilité préventive sur le terrain ;
- Gérer les problèmes récurrents dans le domaine de la sécurité et si possible de proposer des solutions durables ;
- Définir la cause d'un conflit de voisinage et effectuer une approche en résolution de problème avec les plaignants ;
- Planifier des actions de prévention en allant au contact des citoyens, des commerçants et des associations ;
- Tenir des stands d'information et de prévention ;
- Enseigner la prévention routière et des délits dans les établissements scolaires et au gymnase ;
- Etablir un contact privilégié avec les jeunes, les écoles et les parents ;
- Prévenir les abus sonores (contrôles au moyen du sonomètre) ;
- Prévenir les infractions routières (Visispeed, contrôles routiers) ;
- Lutter contre les incivilités, la petite et moyenne délinquance ;
- Faire respecter la propreté sur la voie publique.

### 5.2.1 Unité Proximité

Le territoire opérationnel est divisé en 6 secteurs, chacun sous la responsabilité d'un agent de proximité, lequel est en lien direct avec les Autorités, la population de son secteur et, en interne, avec l'Etat-Major. Ci-dessous la découpe de notre territoire.





Durant l'année 2022, les policiers de la cellule ont effectué diverses interventions et ce dans plusieurs domaines, en particulier dans ceux des incivilités, des infractions LCR et du RGPI, des nuisances et conflits de voisinage et entre élèves. Plus de 3'077 actions préventives ont été effectuées sur l'ensemble des secteurs (3'669 en 2021), notamment lors de patrouilles pédestres et aux abords des écoles. Dans le domaine de la circulation, les collaborateurs de

l'unité ont procédé à 96 contrôles où quelques 330 contraventions ont dû être délivrées pour diverses infractions.

22 contrôles ont été organisés uniquement dans un but de sensibilisation dans le cadre de la prévention coordonnée avec les polices communales. A cet effet, plusieurs flyers et articles publicitaires ont été remis aux usagers.

Par ailleurs, le policier spécialisé dans le domaine des nuisances sonores a effectué quelques interventions dans ce domaine particulier, que ce soit à la demande de propriétaires/locataires ou d'organisateur de manifestations/spectacles.

## 5.2.2 Unité prévention

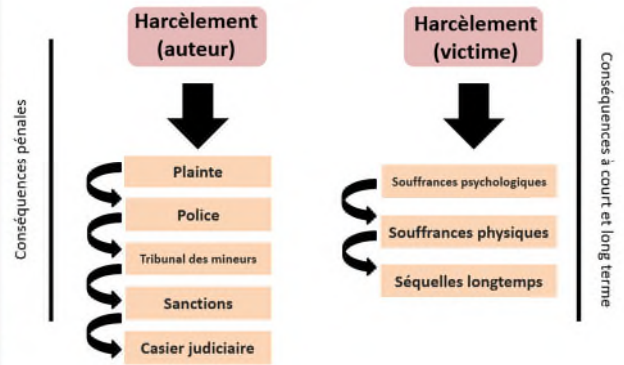
Pour l'année scolaire 2021-2022, les spécialistes de la prévention routière ont dispensé plus de 104 heures d'enseignement auprès de 139 classes enfantines et primaires, du 1<sup>er</sup> au 11<sup>ème</sup> cycle Harmos des établissements scolaires de Pully, Paudex, Belmont et Savigny. Ceci nous a ainsi permis de rencontrer près de 2'738 écoliers, y compris les étudiants du gymnase de Chamblandes à Pully.

A l'instar de 2021, des cours théoriques et pratiques ont été enseignés au Jardin de la circulation de la Vallée de la Jeunesse, infrastructure mise à notre disposition par la Police municipale de Lausanne. Ces leçons, données aux élèves de 6<sup>ème</sup> Harmos, nous ont à nouveau permis de rencontrer plus de 200 écoliers scolarisés sur les communes de Pully, Belmont et Paudex.



	<b>Pully</b>	<b>Paudex</b>	<b>Belmont</b>	<b>Savigny</b>	<b>Chiffres 2022</b>	<b>Chiffres 2021</b>
Ecoles	685	119	149	215	<b>1'168</b>	1'337
Patrouilles préventives	5'439	490	528	864	<b>7'321</b>	12'171
<b>Total</b>	<b>6'124</b>	<b>609</b>	<b>677</b>	<b>1'079</b>	<b>8'489</b>	<b>13'508</b>





### Harcèlement-intimidation entre élèves

Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves de 8<sup>ème</sup> cycle Harmos. 16 classes entre Pully et Savigny ont ainsi été sensibilisées. Ce cours, donné sur deux périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique.



Graffitis : entre illégalité et art

### QUELQUES ACTIONS DE PRÉVENTION EFFECTUÉES EN 2022 DANS LE DOMAINE DE LA CIRCULATION :



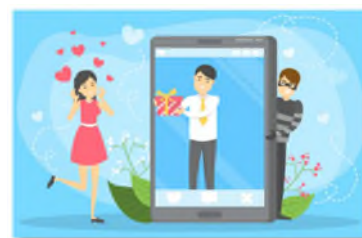
## QUELQUES ACTIONS DE PRÉVENTION EFFECTUÉES EN 2022 DANS LE DOMAINE DE LA CRIMINALITÉ :



Faux magasin en ligne



Escroqueries  
aux petites annonces



Faux profil



Arnaque à domicile



Vol de vélos



Arnaque  
au faux support technique

### 5.3 Unité Radar



Radar mobile

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de 3 appareils de mesure de vitesse plus communément appelés « Visispeed ». Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 969 jours (1'152 en 2021).

Le service bénéficie également d'un véhicule banalisé équipé d'un radar mobile, ainsi que d'un appareil portable Trucam II qui peut être utilisé dans d'autres conditions, notamment dans des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h et en présence d'obstacles. Des critères légaux très stricts, basés notamment sur la visibilité, les distances, les angles de contrôle, fixent les conditions permettant de déterminer à quel endroit un radar mobile peut être placé. La configuration des lieux peut parfois empêcher l'usage de cet appareil pour les raisons évoquées ci-dessus.



Trucam



Les nombreuses actions préventives et la pose des indicateurs de vitesse pédagogiques (Visispeed) permettent de maintenir un taux moyen de quelque 9 % de véhicules en infraction sur l'ensemble de notre secteur d'intervention. Toutefois, force est de constater que sur certaines artères, notamment dans les zones 30 km/h, ce taux reste malheureusement largement supérieur. L'objectif sera donc de faire diminuer ce taux d'infraction par l'adoption de mesures préventives telles que la mise en place de mobilier urbain et le maintien des contrôles pédagogiques et dissuasifs.

## 5.4 Unité Garde-parcs

---

Outre le contrôle des zones de parcage à durée limitée et le contrôle général du stationnement, l'unité Garde-parcs, composée d'Assistants de Sécurité Publique (ASP) assermentés, assure notamment :

- le contrôle des stands lors des marchés hebdomadaires (contrôle de l'affichage des prix, encaissement des taxes, etc.) ;
- une présence préventive dans les parcs et promenades publics ;
- la mission de patrouilleurs scolaires ;
- un appui lors de manifestations dans les domaines de la circulation, du stationnement et de la prévention ;
- les tâches administratives dans les domaines de la gestion des amendes d'ordre, parcomètres et horodateurs.
- 149 heures (190 en 2021) ont été effectuées pour la police des déchets (tâches optionnelles pour la Ville de Pully).

## 6. DIVISION SERVICES GENERAUX

---



### **Premier-Lieutenant Christian BAERISWYL**

---

Chef des Services généraux

Membre de l'Etat-Major

Les Services généraux regroupent différents aspects métiers et peuvent varier selon l'organigramme des corps de police. Au sein de Police Est Lausannois, le chef des Services généraux est directement responsable de gérer la logistique (moyens techniques et bureautiques), les véhicules et l'équipement du personnel uniformé, ainsi que de conduire la section et les unités de sa division. Le domaine informatique « police » est traité avec l'appui du Service informatique de la Ville de Pully.

### **6.1 Signalisation Routière (SR)**

---

L'unité SR, composée de 5 collaborateurs (2 responsables au bureau SR et 3 collaborateurs constituant l'équipe technique) gère notamment les missions suivantes :

- Les panneaux de signalisation lors des demandes de réservations de places de parc, pour les chantiers, manifestations, déménagements et livraisons privés ;
- Exécuter le marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc, passages de sécurité pour piétons, pose de pictogrammes, etc.) ;
- Entretien et, si besoin, remplacer les signaux routiers défectueux ;
- Appuyer et collaborer avec les responsables des divers services techniques de nos communes partenaires – élaborations de plan de circulation, stationnement ;
- Collaborer avec les diverses unités du service de police, en particulier pour la prise en charge de certains motocycles signalés, abandonnés – pose des appareils de comptage pour la circulation, etc. ;
- Gestion administrative et logistique pour la bonne marche de l'unité SR (planification du travail, horaires, demande de congés, achat et entretien du matériel, machines et des véhicules, etc.) ;
- Contrôle des chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière ;
- Séances avec les entreprises générales de construction, travaux routiers, gérances et propriétaires.

Lors de l'année 2022 écoulée, en complément des tâches précitées, l'unité de la signalisation routière a poursuivi la mise aux normes sécuritaires (SUVA) de nos moyens et méthodes de travail, en collaboration étroite avec le chargé de sécurité et la Direction des domaines, gérances et sports de la Ville de Pully (DDGS). Elle a réorganisé ses locaux techniques afin de répondre aux critères de stockage des peintures et nombreux produits spéciaux. Prochainement, nous allons partager avec la DDGS un nouveau local de giclage en cours de construction dans le dépôt des artisans, situé aux Anciens-Moulins. De plus, nous allons bénéficier d'un espace sécurisé pour l'entretien de nos chablon et outillages divers utilisés en peinture à notre atelier de la Damataire.

Nous avons terminé l'agencement d'une remorque destinée à un appui de la signalisation routière, laquelle regroupe le nécessaire afin de boucler un périmètre, dévier la circulation, interdire des accès, etc. Ce matériel tracté pourra être engagé également pour tous les événements majeurs, éléments naturels, incendies, inondations, accidents routiers d'ampleur pour lesquels 60 m linéaires de barrières, dont des extensibles, rubalises, cônes et nombreux signaux sont à disposition.

Notre personnel a été particulièrement sollicité à Pully dans le cadre d'importants chantiers en cours (quartier des Boverattes–Caudoz, Chamblandes, Pully hypercentre, sentier du Lycée, av. C-F Ramuz, etc.) La SR est intervenue à 26 reprises (45 en 2021) pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de dégradations, ainsi qu'occasionnellement à la mise en place des dispositifs signalétiques COVID sur la voie publique. 540 interdictions de parquer (383 en 2021) ont été posées sur l'ensemble de la ville. Plus de 100 demandes de réservations de places de stationnement (130) ont été traitées pour des privés, des entreprises et nos communes partenaires. 80 heures (75 en 2021) ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de Pully et 78 heures (70 en 2021) pour les creuses privées et pose de la fibre optique, en forte augmentation.

### 6.1.1 Peinture utilisée (en kg)

L'équivalent de 1'410 kgw de peinture (mono composant et deux composants) et quelque 550 litres de diluant ont été utilisés pour le marquage routier.

### 6.1.2 Véhicules de service

- Ramu 101 (voiture police Opel) – Police-secours jusqu'au 20.11.2022
  - ➔ Dès le 21.11.2022 - Ramu 101 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 102 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 103 (voiture police Subaru) – Unité proximité jusqu'au 27.06.2022
  - ➔ Dès le 13.10.2022 – Ramu 103 (voiture police KIA) – Unité proximité
- Ramu 104 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 201 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 202 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 203 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 301 (fourgon police VW) – Unité de proximité
- Ramu 401 (voiture civile Opel) – véhicule banalisé
- Ramu 402 (voiture civile Mitsubishi) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 410 (voiture civile Citroën) – Unité radar
- Ramu 501 (fourgon Mercedes) – Signalisation routière
- Ramu 502 (fourgon Mercedes à pont) – signalisation routière
- Ramu 601 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 602 (scooter EFUN E-JET **électrique**) – EM
- Ramu 603 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 604 (scooter civil Piaggio 3 roues) - Unité Signalisation routière
- Ramu 605 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- 3 cycles – Police-secours, brigade cycliste
- 3 vélos électriques – EM, PP et LOG

Sur l'ensemble de l'année, et dans le cadre des missions, ces véhicules ont parcouru 149'190 km.

## 7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE



### Adjudant-chef Pierre MULLENER

Chef de la Police administrative

Membre de l'Etat-Major

Dirigée par un sous-officier supérieur, cette entité composée d'employés civils s'occupe notamment de :

- Accueillir le citoyen au guichet / au téléphone, le renseigner, voire le diriger vers l'entité spécialisée ;
- Réceptionner, trier, classer, archiver et envoyer tout le courrier et les documents / rapports du service ;
- Délivrer les macarons de stationnement aux ayants-droit ainsi que les autorisations pour l'utilisation du domaine public (food-truck, marché, stands divers) ;
- Agir en tant que partenaire régional pour le compte de la Police cantonale du commerce en faisant respecter la Loi et le Règlement sur les auberges et débits de boissons (LADB-RLADB) ;
- Remettre les documents nécessaires à l'organisation d'une manifestation (permis temporaire de vente de boissons alcooliques, tombolas, etc.) autorisée par l'Autorité communale ;
- Notifier les commandements de payer ;
- Gérer l'enregistrement et la restitution des objets trouvés ;
- Assurer le suivi administratif dans le cadre de l'enregistrement des amendes d'ordre et des procédures de poursuites ;
- Gérer le service des inhumations pour la Ville de Pully et la commune de Paudex en prestations complémentaires.

### 7.1 Chancellerie

#### 7.1.1 Réquisitions traitées à la demande de diverses autorités

	2022	2021
Préfecture de Lavaux ou Ministère public	21	48
Divers services officiels	389	489
	<b>410</b>	<b>537</b>

#### 7.1.2 Rapports transmis à diverses autorités

Traitement, facturation et envois des rapports aux diverses instances.

	2022	2021
Préfecture de de Lavaux-Oron	1'151	1'124
Ministère public + Tribunal des mineurs	265	175
Service des automobiles	1'538	1'109
Police cantonale vaudoise	901	1'165
Divers services officiels	1'446	1'289
	<b>5'301</b>	<b>4'862</b>

## 7.2 Réception

---

Durant l'année, le personnel administratif accueille environ 10'000 citoyens directement au guichet du poste de police et répond à plusieurs milliers d'appels téléphoniques pour diverses questions administratives.

1'213 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par les communes, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, etc.

Au guichet de la réception, il a été remis :

### 7.2.1 Permis de pêche

1 permis de pêche	10.00 CHF
-------------------	-----------

Depuis 2013, les permis de pêche journaliers peuvent se commander directement en ligne par le pêcheur.

### 7.2.2 Objets trouvés

Objets enregistrés	456
--------------------	-----

Objets restitués aux ayants droit	218
-----------------------------------	-----

Objets transmis aux autorités compétentes (police cantonale, service des automobiles, autres administrations)	7
---	---

Avis adressés aux déposants pour leur signaler une récompense à retirer	102
---	-----

L'ensemble des récompenses s'élève à	2'469.50 CHF
--------------------------------------	--------------

Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées représentent	2'909.35 CHF
---	--------------

## 7.3 Police du commerce Ville de Pully

---

### 7.3.1 Lotos

Aucun loto pour l'année 2022.

### 7.3.2 Tombolas

Autorisations délivrées	11
-------------------------	----

### 7.3.3 Etablissements publics au bénéfice de licences - état au 31.12.2022

Cafés-restaurants	26
-------------------	----

Cafés-restaurants saisonniers	1
-------------------------------	---

Tea-room sans alcool	2
----------------------	---

Buvettes diverses	2
-------------------	---

Buvettes de cinéma et théâtres	3
--------------------------------	---

Magasins/commerces au bénéfice d'une autorisation simple pour vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter	21
--	----

Patentes pour la vente au détail de tabac	16
---	----

Autorisation spéciale	2
-----------------------	---

Caveau	1
--------	---

### 7.3.4 Permissions de prolongation d'ouverture des établissements publics

Taxes perçues	240.00 CHF
---------------	------------

### 7.3.5 Utilisation / anticipation du domaine public

- Marché
- Kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet
- Musiciens des rues – pantomimes
- Stands divers
- Réservations de places de parc / anticipations / fermetures de rues
- Autorisations de parquer pour les entreprises

Taxes perçues 94'737.00 CHF

### 7.3.6 Taxe de séjour

Montant encaissé 41'630.20 CHF

## 7.4 Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)

---

### Personnes inhumées au cimetière de Chamblandes :

• en tombe à la ligne	17
• en tombe cinéraire et en columbarium	20
• au Jardin du souvenir	53
• en concession de corps	8
• en concession cinéraires	5
• dans une tombe existante	13
• Personnes inhumées au cimetière des Monts-de-Pully	0

### Personnes décédées :

• sur la commune de Pully	75
• sur la commune de Paudex et inhumées à Pully	3

Montant des taxes d'inhumation, d'exhumation,  
vente de concessions et prolongations de sépulture 41'900.00 CHF



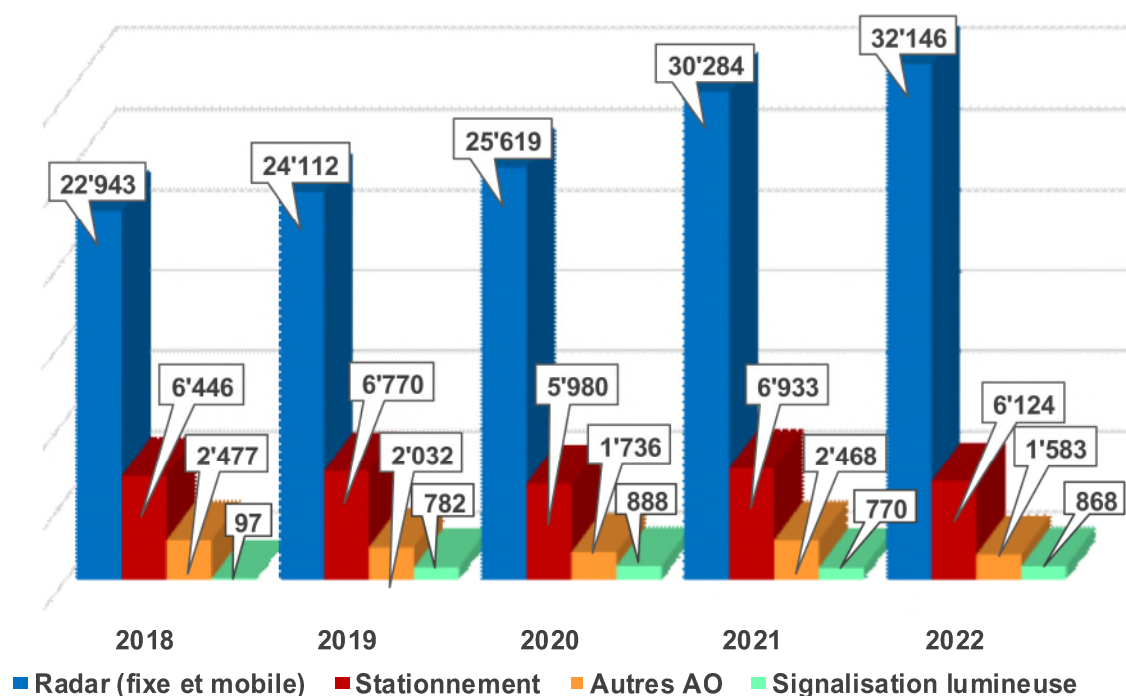
## 8. BUREAU DES CONTROLES

Le Bureau des contrôles est l'entité chargée d'enregistrer toutes les infractions et rapports de dénonciation, du suivi administratif (rappels, poursuites, etc.) et de tenir à jour les statistiques.

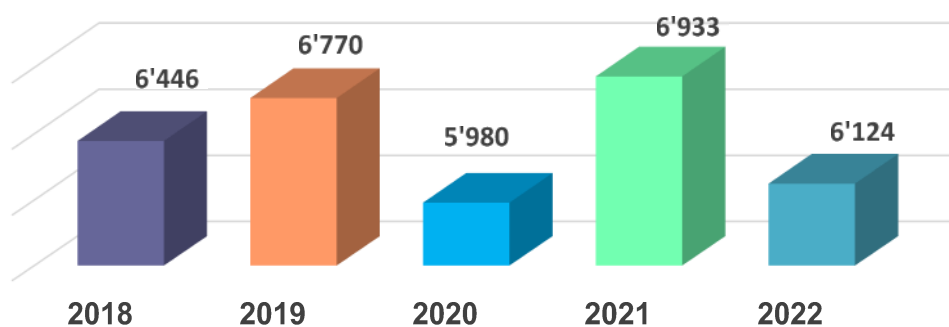
### 8.1 Amendes d'ordre

	Pully	Paudex	Belmont	Savigny	Chiffres 2022	Chiffres 2021
Amendes d'ordre (AO) sans vitesse	6'796	568	267	76	7'707	9'401
AO par Police-Secours + Prox	1'584	108	174	76	1'942	3'983
AO par ASP	5'212	460	93	0	5'765	5'418

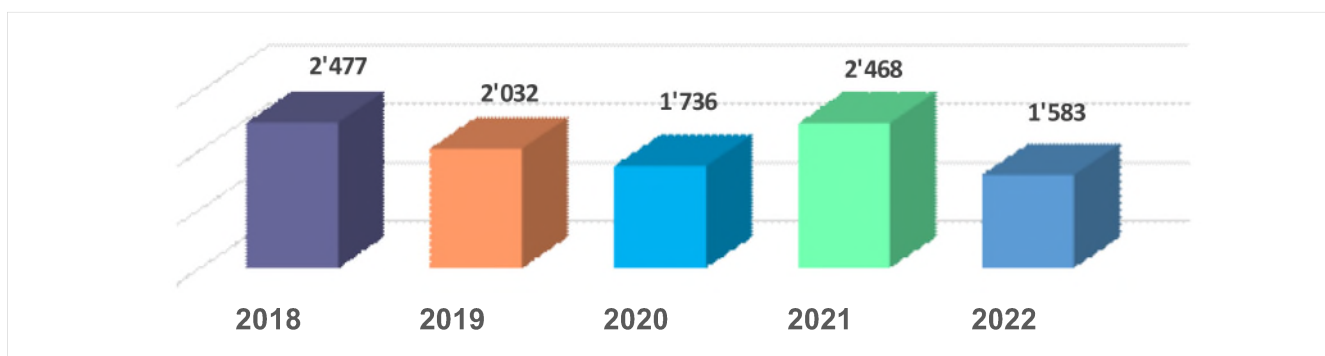
#### 8.1.1.1 Statistiques des amendes d'ordre par genre



#### 8.1.1.2 Statistique des AO pour stationnement



### 8.1.1.3 Statistiques des autres AO (circulation)

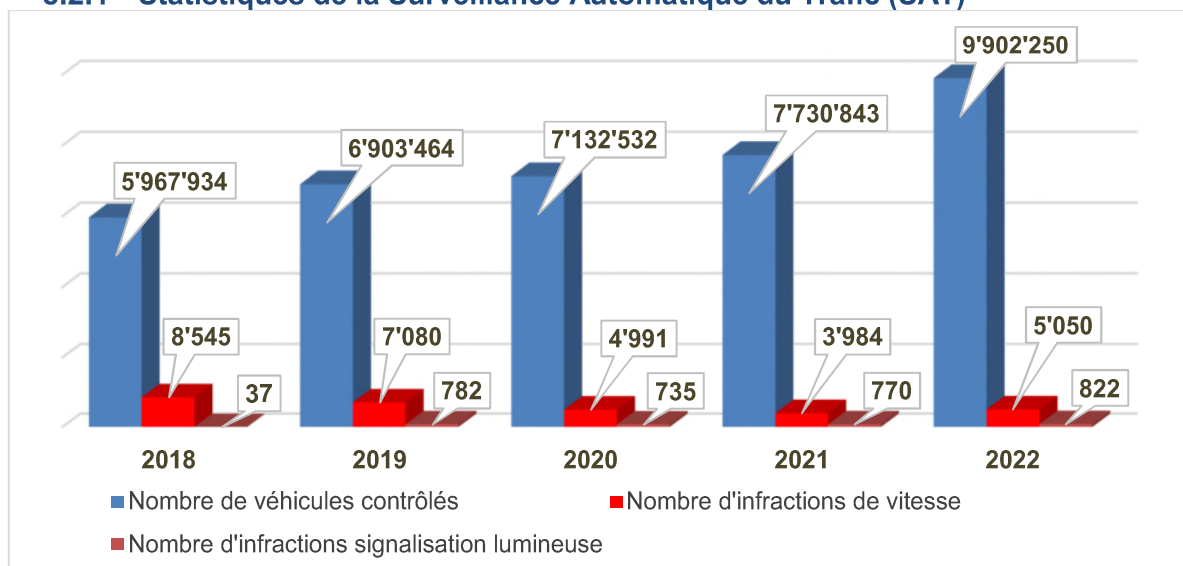


## 8.2 Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)

Il s'agit des appareils posés aux abords des carrefours et de certains passages pour piétons en Ville de Pully.

		2022	2021
<b>Vitesse</b>	Nombre de contrôles	141	114
	Nombre de véhicules recensés	9'902'250	7'730'843
	Nombre d'infraction :	5'050	4'754
	Dépassements dénoncés par AO	5'013	3'952
	Dépassements dénoncés en Préfecture	26	27
	Dépassements dénoncés au Ministère public	11	5
	Pourcentage de véhicules en infraction (%)	0.042%	0.061%
<b>Signalisation lumineuse</b>	Nombre de véhicules en infraction	822	770
	Pourcentage de véhicules en infraction (%)	0.008%	0.010%

### 8.2.1 Statistiques de la Surveillance Automatique du Trafic (SAT)



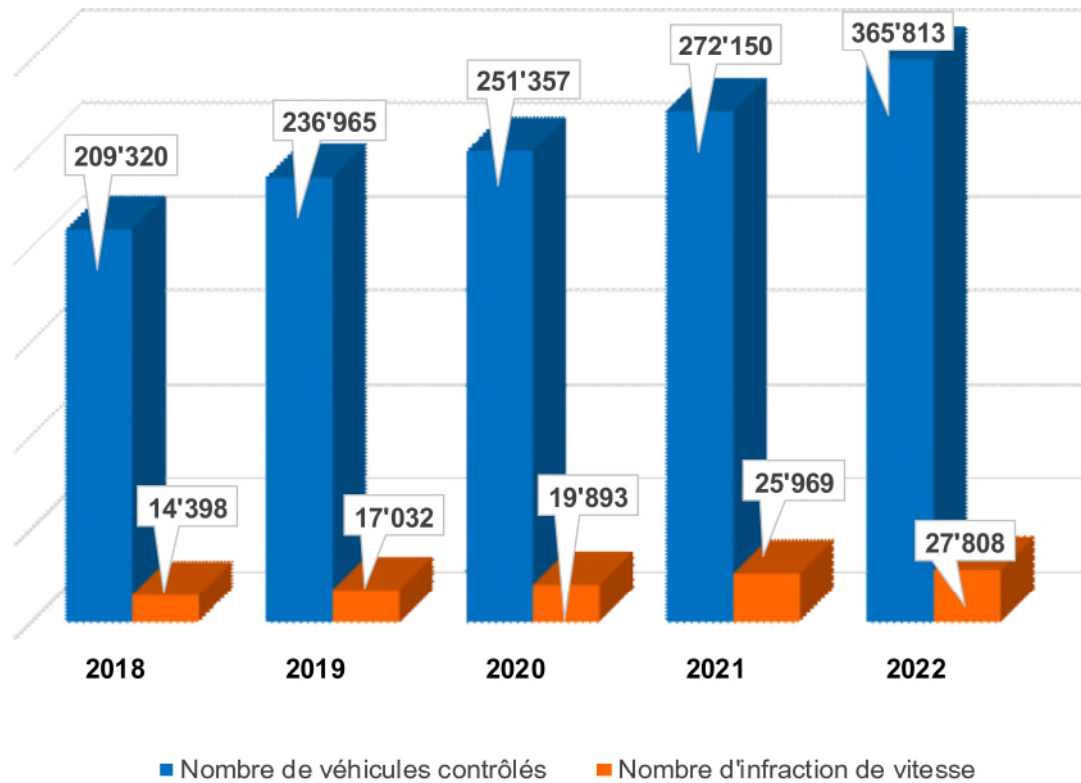
### 8.3 Radars (y compris Trucam) sur le territoire de l'ASEL

Le détail des contrôles par radar ou Trucam et des rues concernées sont disponibles à la demande.

	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	%	Amendes d'ordre						Préfecture		Ministère public		
				+1 à +5 km/h	+6 à +10 km/h	+11 à +15 km/h	+16 à +20 km/h	+16 à +20 km/h	+16 à +24 km/h	+21 à +29 km/h	+25 km/h	+30 km/h		
<b>Pully</b>	Zone 20	0	0.00%	0	0	0			0		0			
	Zone 30	36'778	13.97%	4'169	794	154			20		0			
	Zone 50	46'441	3.22%	1'220	214	46			12		3			
	<b>Zone 60 (hors localité)</b>	<b>35'337</b>	<b>9.30%</b>	<b>2'193</b>	<b>753</b>	<b>225</b>	<b>86</b>			<b>21</b>		<b>10</b>		
	<b>Zone 80 (hors localité)</b>	<b>18'720</b>	<b>4.08%</b>	<b>516</b>	<b>144</b>	<b>54</b>	<b>28</b>			<b>14</b>		<b>7</b>		
<b>Belmont</b>	Zone 30	6'548	19.17%	917	258	68			11		1			
	Zone 50	21'855	7.35%	1'289	251	51			14		1			
	<b>Zone 60 (hors localité)</b>	<b>1'098</b>	<b>1.37%</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>			<b>0</b>		<b>0</b>		
<b>Savigny</b>	Zone 50	72'801	11.64%	4'957	2'140	884			441		51			
	Zone 60	29'117	6.45%	1'495	284	78			18		4			
	<b>Zone 80 (hors localité)</b>	<b>22'462</b>	<b>4.67%</b>	<b>702</b>	<b>217</b>	<b>81</b>	<b>26</b>			<b>17</b>		<b>5</b>		
<b>Paudex</b>	Zone 30	419	15.27%	42	16	2			3		1			
	Zone 50	74'237	3.75%	2'333	359	71			19		3			
Total en localité				288'196	22'694	7.87%	16'422	4'316	1'354		538		64	
Total hors localité				77'617	5'114	6.59%	3'422	1'117	361		140		52	
<b>Total</b>				<b>365'813</b>	<b>27'808</b>	<b>7.60%</b>	<b>19'844</b>	<b>5'433</b>	<b>1'715</b>	<b>140</b>	<b>538</b>	<b>52</b>	<b>64</b>	<b>22</b>
Total radars				<b>365'813</b>	<b>27'808</b>	<b>7.60%</b>	<b>27'132</b>		<b>590</b>		<b>86</b>			

	<b>Pully</b>		<b>Paudex</b>		<b>Savigny</b>		<b>Belmont</b>	
	Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu	Vitesse maximale	Lieu
Zone 30 km/h	49 km/h	Av. des Alpes	61 km/h	Ch. de la Grangette			59 km/h	Rte d'Arnier
Zone 50 km/h	80 km/h	Ch. de Rennier	93 km/h	Rte du Lac	112 km/h	Rte de Lutry	79 km/h	Rte des Monts-de-Lavaux
Zone 60 km/h					91 km/h	Rte de Vers-chez-les-Blancs		
Zone 60 km/h	106 km/h	Rte d'Oron					71 km/h	Rte des Monts-de-Lavaux
Zone 80 km/h	148 km/h	Rte d'Oron			115 km/h	Rte de Lutry		

### 8.3.1 Statistiques du radar mobile



### 8.3.2 Radar mobile Pully - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés 2022	2021
Alpes, Avenue des	12	884	149	16.86%	13.03%
Avenir, Avenue de l'	5	267	70	26.22%	24.00%
Bellevue, Avenue de	10	447	61	13.65%	13.82%
Belmont, Avenue de	1	18	2	11.11%	0.00%
Bouvreuil, Chemin des	10	1'463	200	13.67%	21.14%
Bruyère, Chemin de la	6	652	112	17.18%	17.21%
Cerisiers, Avenue des	5	1'170	120	10.26%	12.67%
Chamblandes, Chemin de	12	1'148	172	14.98%	13.74%
Château-Sec, Chemin du	18	8'273	1'035	12.51%	10.34%
Chenaule, Rte de	4	1'798	23	1.28%	0.00%
Clair Matin, Chemin de	1	10	1	10.00%	17.65%
Collèges, Avenue des	2	20	0	0.00%	0.00%
Daillette, Chemin des	3	89	15	16.85%	4.27%
Davel, Chemin	9	615	151	24.55%	17.32%
Désertes, Avenue des	2	1'020	10	0.98%	0.83%
Deux-Pont, Avenue des	13	2'316	383	16.54%	16.89%
Fau-blanc, Chemin du	9	1'165	223	19.14%	10.84%
Forêt, bd de la	4	3'854	92	2.39%	3.49%
Grillon, Chemin du	1	5	0	0.00%	0.00%
E. Guillemin, avenue	4	2'170	52	2.40%	9.09%
Général Guisan, avenue	8	6'980	149	2.13%	2.61%
Lavaux, Avenue de	5	2'920	66	2.26%	2.47%
Leisis, Chemin de	3	44	7	15.91%	0.00%

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2022	2021
Liaudoz, Chemin du	19	7'994	1'269	15.87%	14.75%
Manoir, Chemin du	5	370	63	17.03%	11.27%
Montillier, Chemin du	3	290	49	16.90%	13.99%
Oisillons, Chemin des	3	137	8	5.84%	13.44%
Oron, Rte de	40	52'259	4'028	7.71%	8.91%
Osches, Chemin des	18	1'748	294	16.82%	13.77%
Pallin, Chemin de	5	372	64	17.20%	25.24%
Peupliers, Avenue des	2	106	9	8.49%	1.87%
Plateires, Chemin des	2	38	5	13.16%	6.25%
Préau, Chemin du	1	70	11	15.71%	8.70%
C.-F. Ramuz, avenue	9	3'544	60	1.69%	1.89%
Rennier, Chemin de	27	23'084	1'018	4.41%	5.88%
Roches, Chemin des	1	380	1	0.26%	2.40%
Rochettaz, Avenue de	10	2'133	81	3.80%	7.22%
Senalèche, Avenue de	4	133	15	11.28%	6.13%
Somais, Chemin de	1	65	10	15.38%	5.62%
Source, Chemin de la	9	440	72	16.36%	15.38%
Tilleuls, Chemin des	13	4'195	507	12.09%	11.27%
Vevey, Route de	2	1'300	10	0.77%	1.75%
Viaduc, Chemin du	1	13	2	15.38%	5.88%
Vignes, Chemin des	2	40	4	10.00%	0.00%
Villardiez, Ch. de	1	11	2	18.18%	0.00%
Villardin, Avenue de	4	1'226	8	0.65%	0.87%
<b>Total</b>	<b>329</b>	<b>137'276</b>	<b>10'683</b>	<b>7.78%</b>	<b>8.17%</b>

### 8.3.3 Radar mobile Paudex - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2022	2021
Bordinette, Route de la	1	21	0	0.00%	0.00%
Grangette, Chemin de la	12	398	64	16.08%	19.57%
Lac, Route du	36	59'987	2'476	4.13%	7.33%
Conversion, Route de la	2	4'060	190	4.68%	3.84%
Simplon, Route du	13	10'190	119	1.17%	1.48%
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>74'656</b>	<b>2'849</b>	<b>3.82%</b>	<b>6.46%</b>

### 8.3.4 Radar mobile Belmont-sur-Lausanne - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2022	2021
Arnier, Route d'	22	3'510	688	19.60%	16.98%
Blessoney, Chemin du	1	65	4	6.15%	16.84%
Burenos, Route du	4	916	22	2.40%	3.95%
Chaffeises, Route des	6	826	45	5.45%	6.18%
Chatruffe, Chemin de	3	108	22	20.37%	11.39%
Courtillet, Chemin du	5	65	17	26.15%	26.32%
Cure, Chemin de la	0	0	0	0.00%	0.00%

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2022	2021
Ecaravez, Chemin des	3	98	20	20.41%	14.02%
Grands Champs	1	11	0	0.00%	0.00%
La Louche, Route de	14	1'367	292	21.36%	18.88%
Léchire, Chemin de la	9	445	74	16.63%	13.80%
Monts-de-Lavaux (hloc), Route	3	1'098	15	1.37%	11.36%
Monts-de-Lavaux (loc), Route	22	20'113	1'539	7.65%	8.25%
Pâquis, Chemin du	3	112	24	21.43%	24.49%
Plan, Chemin du	2	50	13	26.00%	38.98%
Pralets, Chemin des	3	113	18	15.93%	26.00%
Signal, Route du	6	421	56	13.30%	11.97%
Villars, chemin de	5	183	27	14.75%	8.05%
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>29'501</b>	<b>2'876</b>	<b>9.75%</b>	<b>9.85%</b>

### 8.3.5 Radar mobile Savigny - Lieux de contrôles

Lieux	Nbre de contrôles	Vhcs contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés	
				2022	2021
Chexbres, Route de	29	25'243	3'201	12.68%	18.10%
Claie-aux-Moines, Route	18	21'717	1'192	5.49%	6.78%
Cullayes, Route des	10	4'045	554	13.70%	18.56%
Grenet, Route du	3	841	113	13.44%	14.04%
Jorat, Route du	8	1'285	178	13.85%	19.71%
Lutry, Route de	47	33'420	3'798	11.36%	15.96%
Miguettes, Route des	3	375	36	9.60%	7.74%
Mollie-Margot, Route de	12	4'325	261	6.03%	5.86%
Oron, Route d'	16	21'508	1'270	5.90%	7.92%
Pierre-Ozaire, Route de	1	46	1	2.17%	0.00%
Roche, Route de la	5	355	41	11.55%	0.00%
Vers-chez-les, Route de	12	11'220	755	6.73%	5.07%
<b>Total</b>	<b>164</b>	<b>124'380</b>	<b>11'400</b>	<b>9.17%</b>	<b>9.38%</b>

### 8.3.6 Commission de police

- Elle a traité 2'486 cas (2'444 en 2021), soit :
  - pour des fautes de circulation, de parcage et infractions au Règlement de police ;
  - pour des dénonciations sur fonds privés.
- Elle a cité 0 contrevenant.
- Elle a émis :
  - 0 prestation au travail ;
  - 6 réprimandes (mineurs) ;
  - 0 avertissements ;
  - 40 ordonnances de classement.

Le secrétariat de la Commission de police a envoyé 1'050 sommations de payer (973 en 2021) dont certaines sont restées sans effet. Une procédure a alors été engagée. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années. D'autre part, 47 ordonnances de conversion ont été prononcées (18 en 2021).

## 8.4 Montants encaissés

### 8.4.1 Parcage en Ville de Pully

Produits Horodateurs / Parcomètres	172'802.49 CHF
Macarons résidants / employés communaux / enseignants	270'532.50 CHF
Parking des Alpes / Abonnements	9'720.00 CHF
Total	<u>453'054.99 CHF</u>

### 8.4.2 Amendes encaissées sur l'ensemble des 4 communes

#### Procédure simplifiée d'amende d'ordre (fichet jaune)

Règles de circulation	441'861.00 CHF
Radars mobile	1'648'840.00 CHF
Radars fixe / surveillance automatique des feux	340'000.00 CHF

#### Procédure ordinaire en Commission de police

Règles de circulation – radars mobile – radars fixe - surveillance automatique des feux – règlements communaux	266'964.51 CHF
Infractions sur fonds privé	64'741.67 CHF

Revenu brut des amendes encaissées, après déductions des divers frais de procédure (sentences, contentieux)	2'704'140.18 CHF
---	------------------

## 8.5 Actions administratives

	2022	2021
Commandements de payer enregistrés	1806	1830
Commandements de payer notifiés	1375	1328
Exécution de mandats préfectoraux Office des poursuites	76	47
Notifications administratives pour instances diverses	279	202

## 9. CONCLUSION

---

En application de l'article 72 du Règlement intercommunal et fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2022 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide :

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2022 ;
- de donner décharge au Comité de direction.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 17 mai 2023.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION  
Le président



J.-M. Chevallaz



Le secrétaire



D.-H. Weber



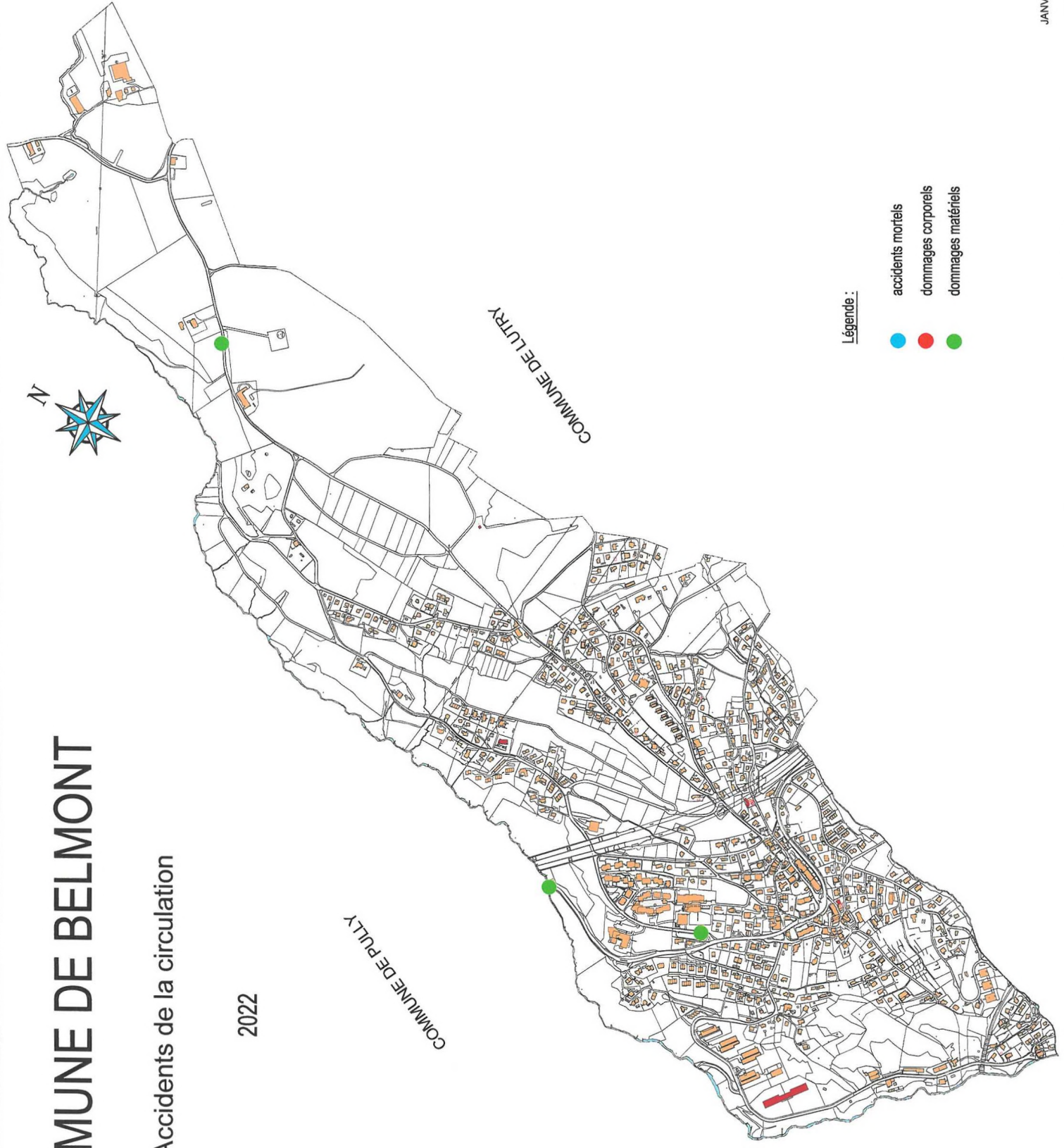
# COMMUNE DE BELMONT

Accidents de la circulation

2022

COMMUNE DE PUILLY

COMMUNE DE LUTRY



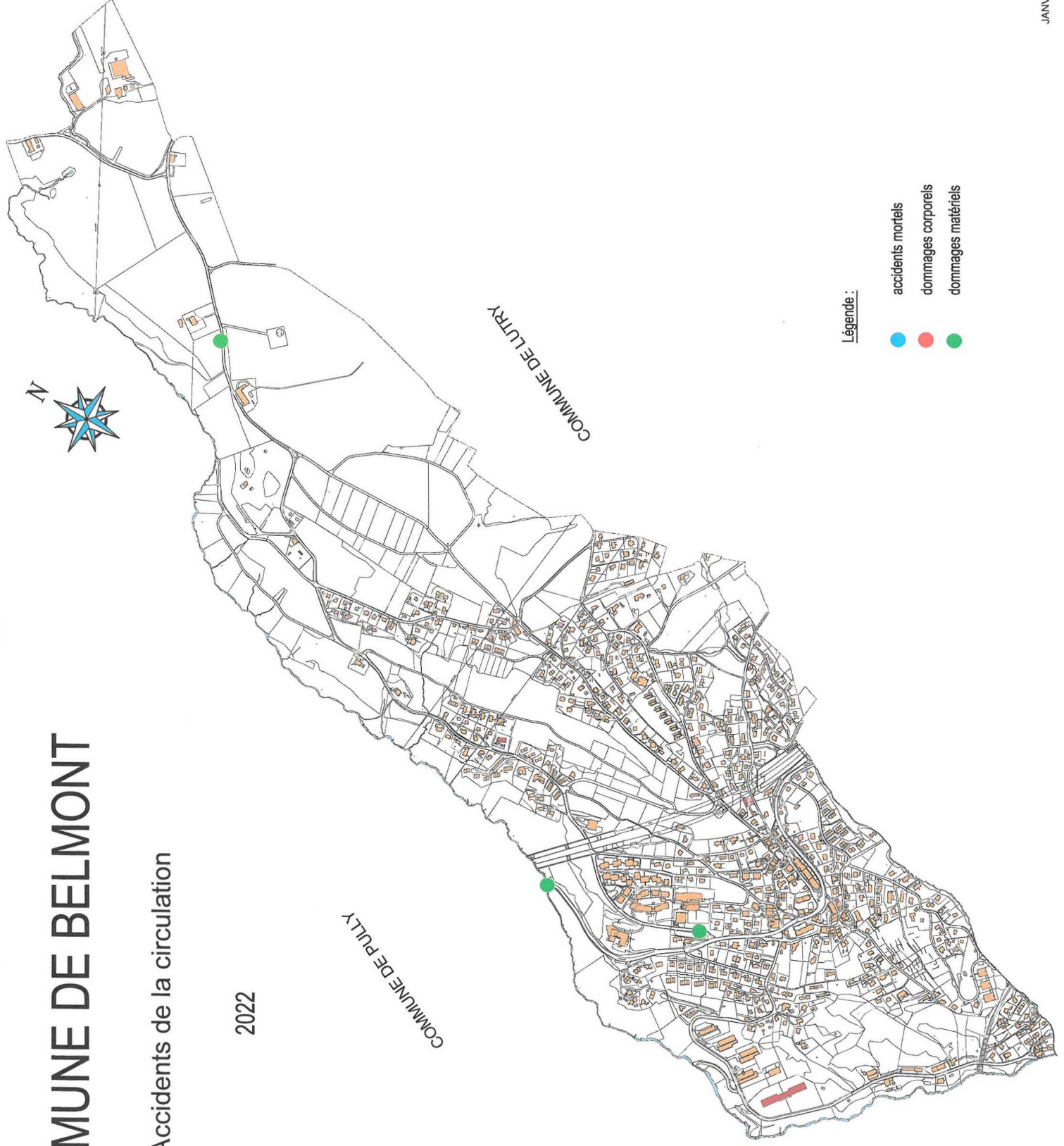
Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels

# COMMUNE DE BELMONT

Accidents de la circulation

2022



Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels

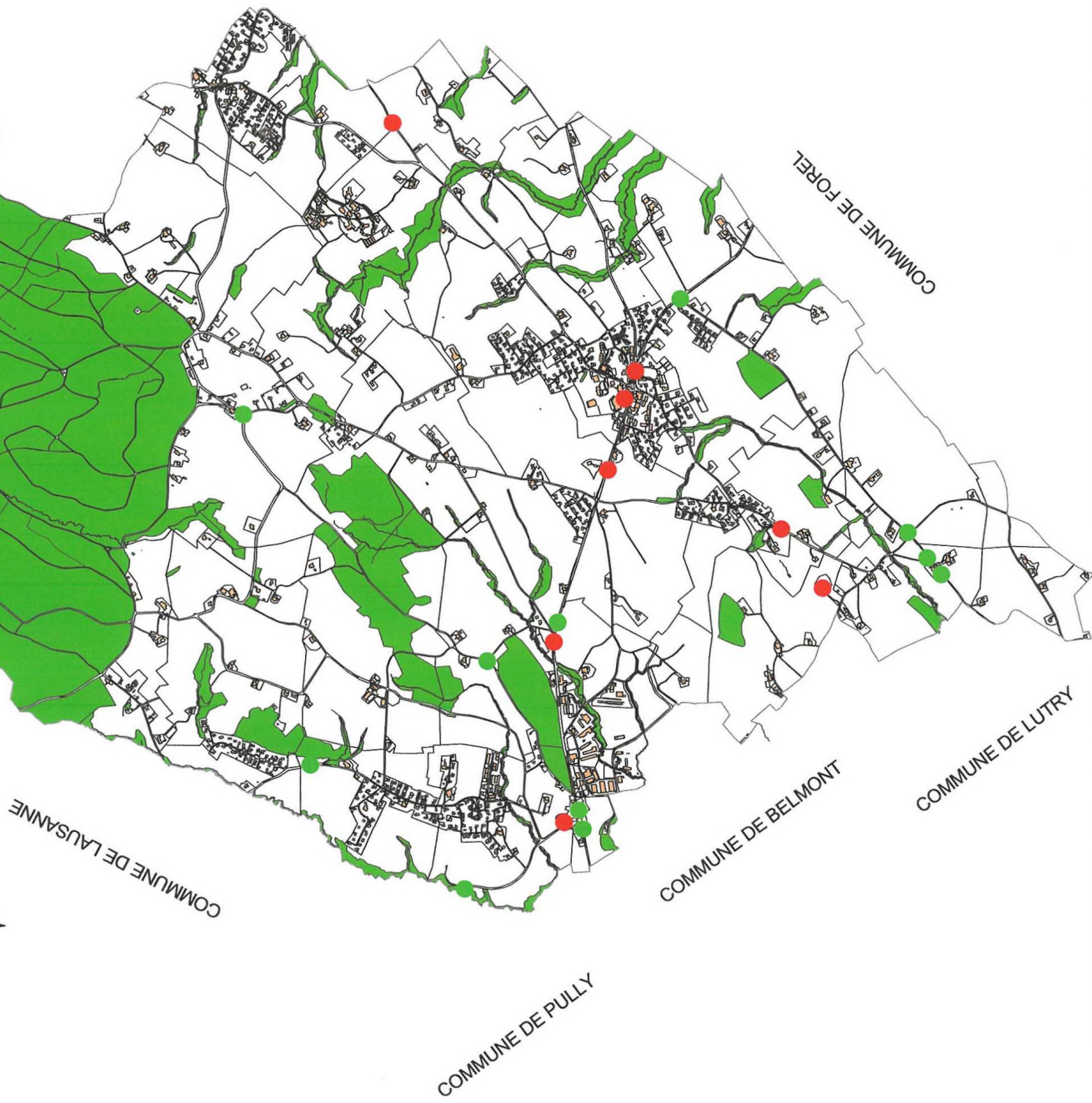
# COMMUNE DE SAVIGNY

## Accidents de la circulation

2022

Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels



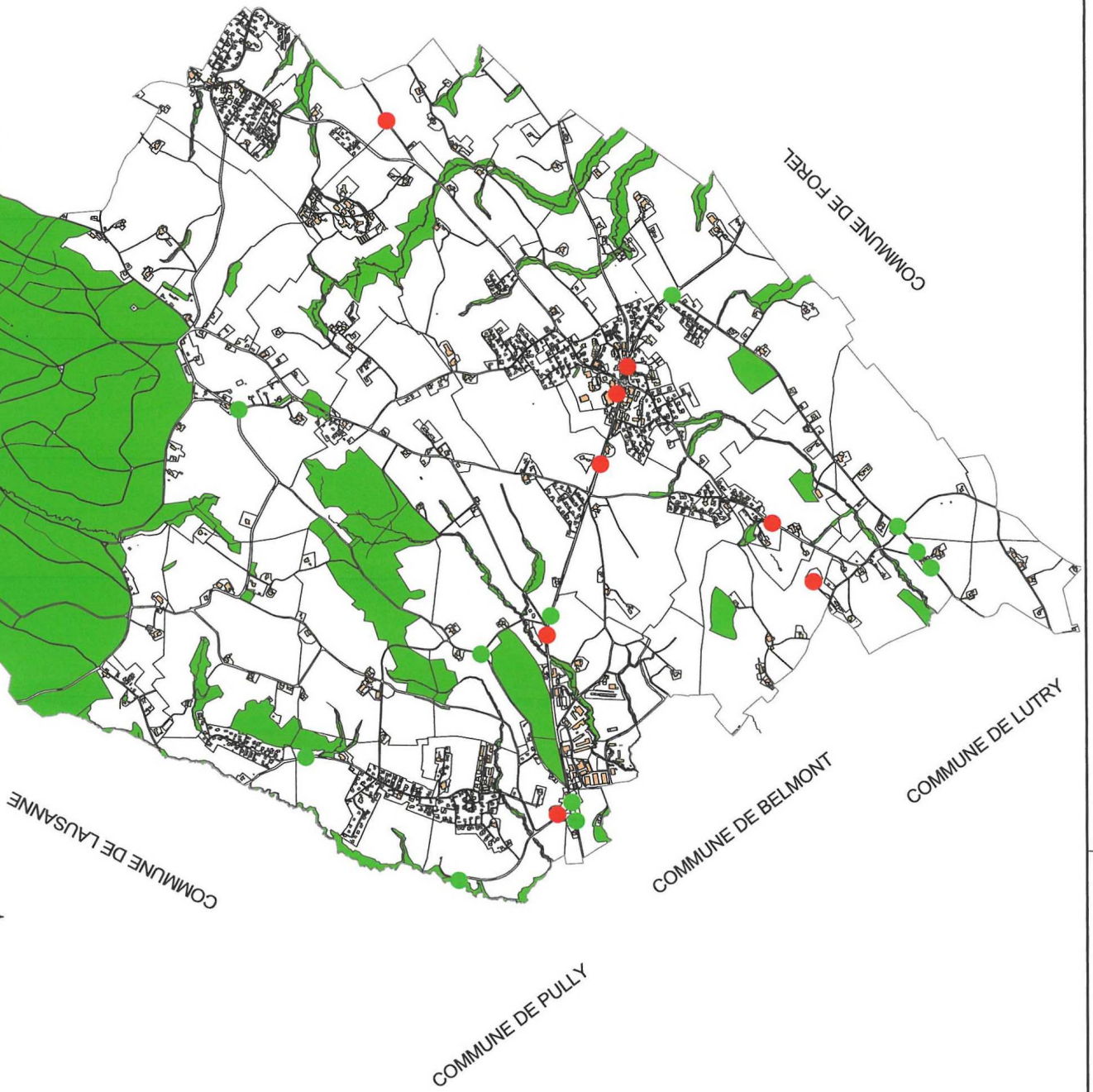
# COMMUNE DE SAVIGNY

## Accidents de la circulation

2022

Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels



# COMMUNE DE PAUDEX

## Accidents de la circulation

2022

Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels



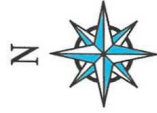
# COMMUNE DE PAUDEX

Accidents de la circulation

2022

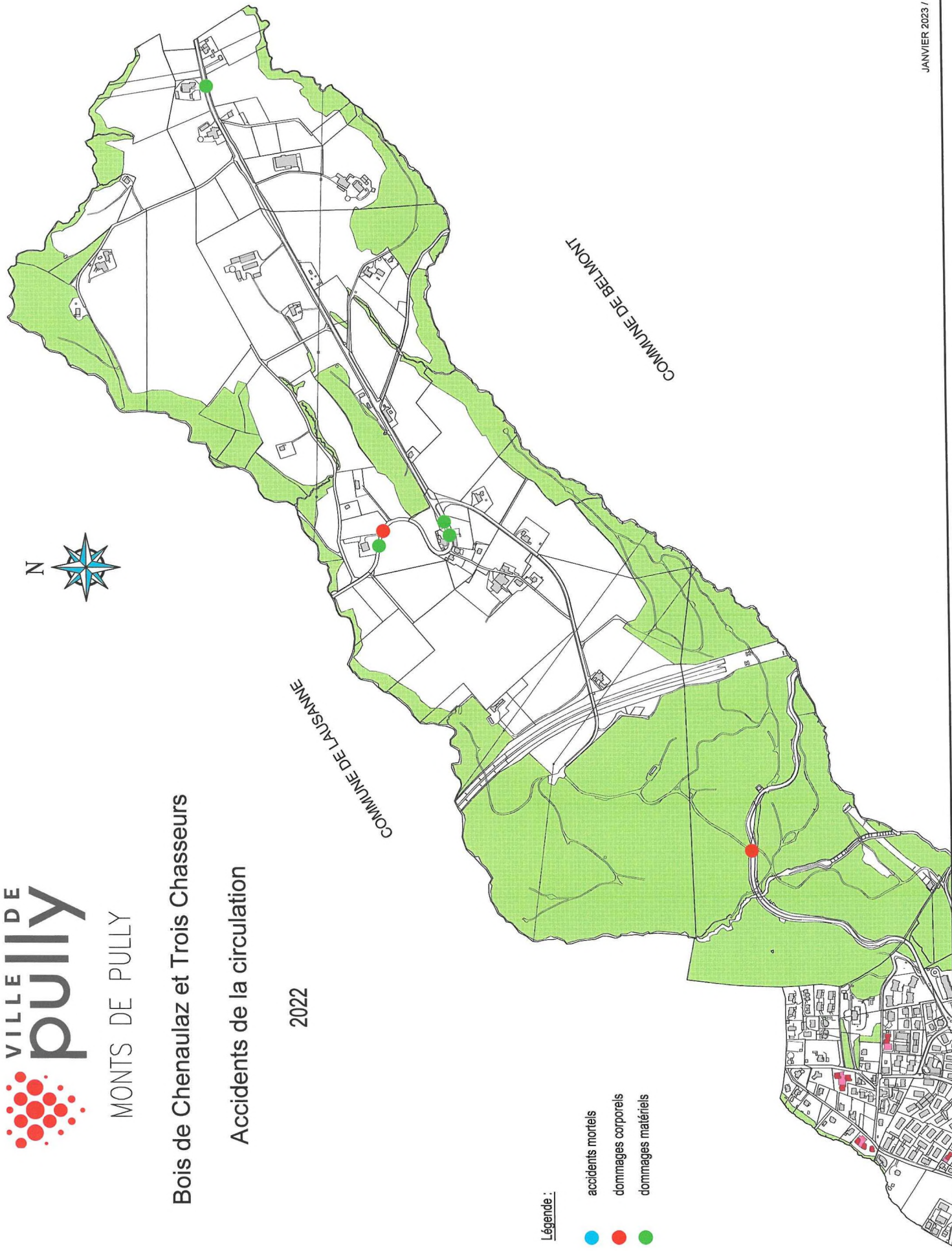
Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels






Légende :

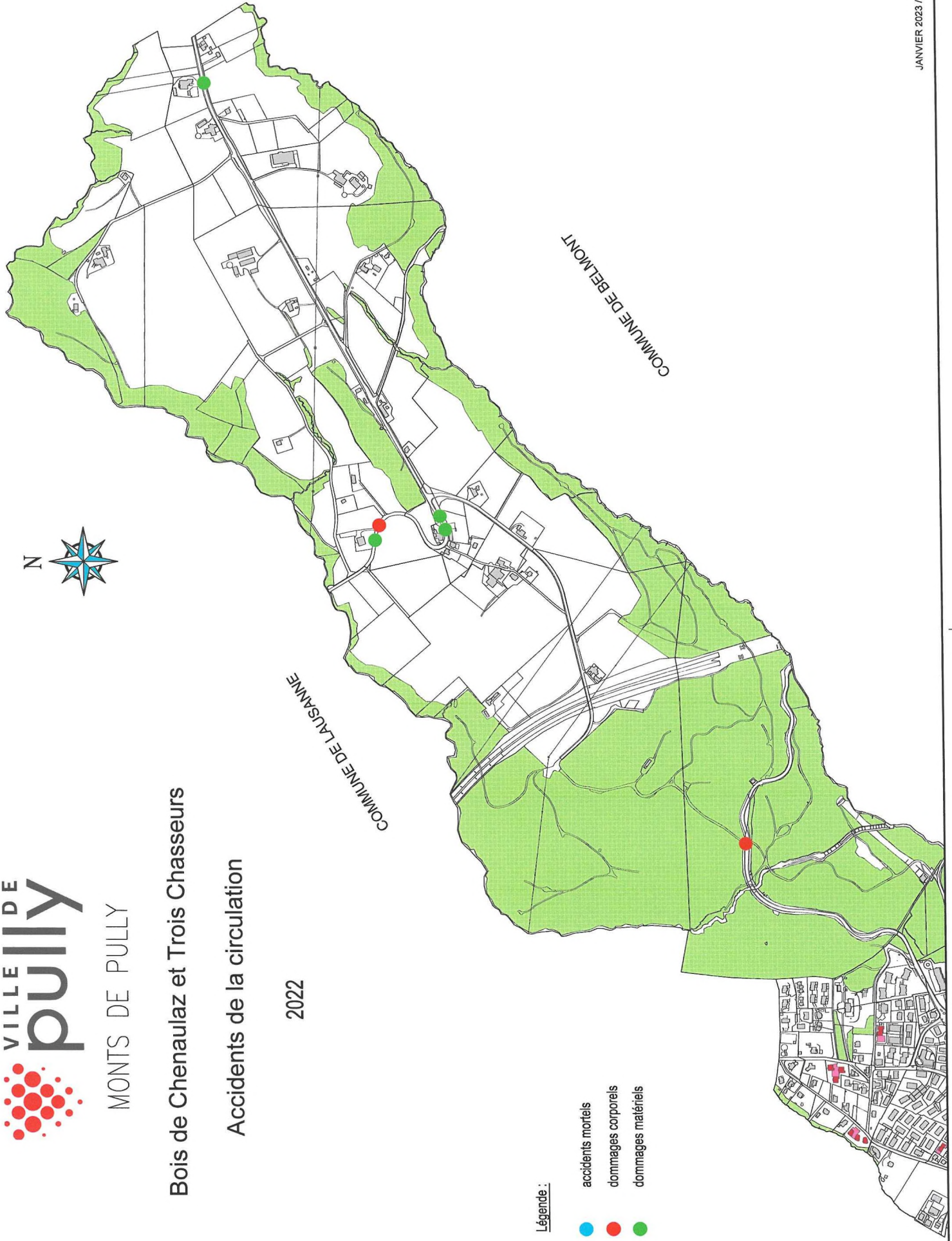
- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels





Légende :

-  accidents mortels
-  dommages corporels
-  dommages matériels





# Accidents de la circulation

2022

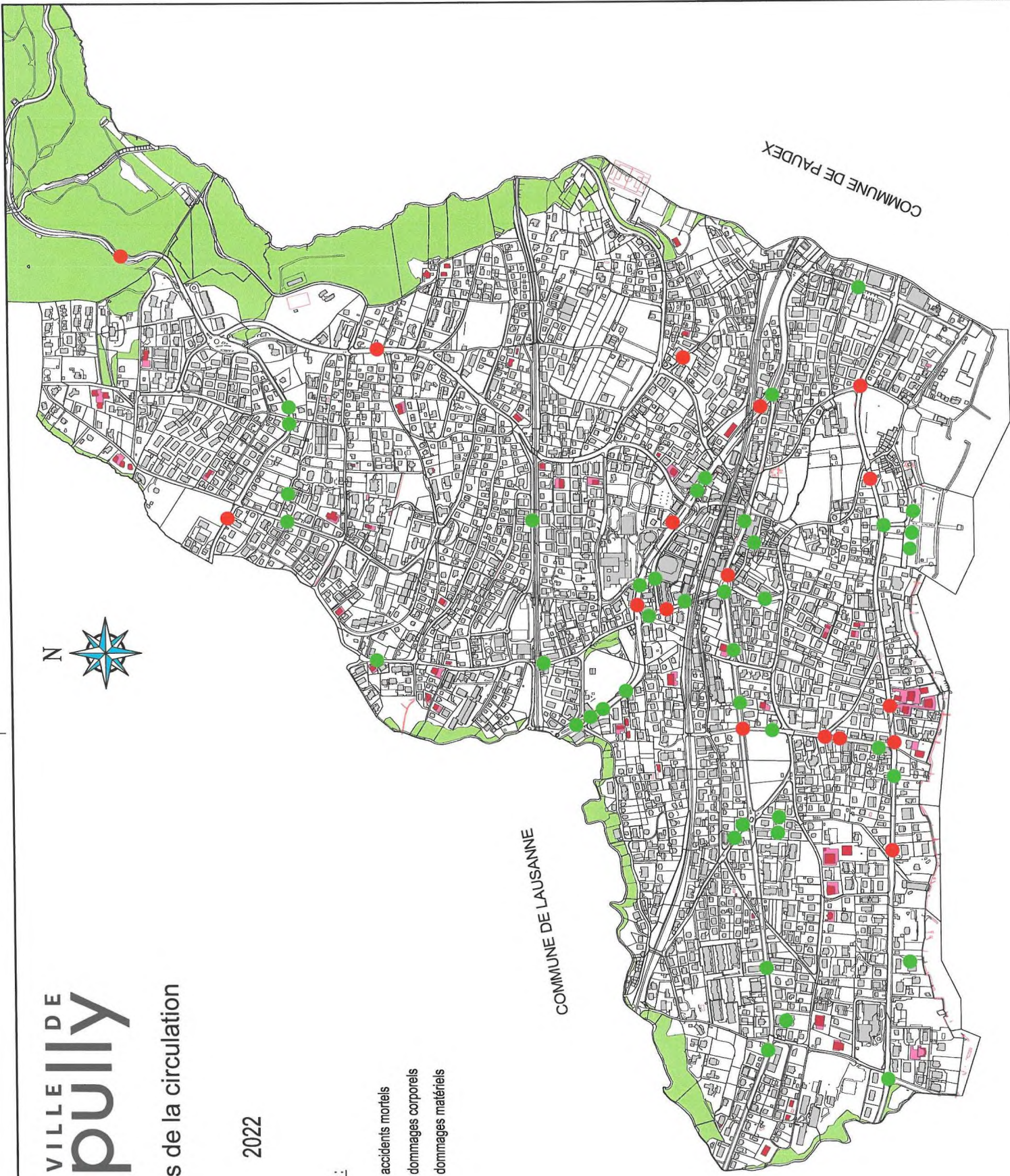
Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels



COMMUNE DE LAUSANNE

COMMUNE DE PAUDEX



Légende :

- accidents mortels
- dommages corporels
- dommages matériels

